

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023-09-01

*Communication du
rapport d'activités 2022
de la Communauté
d'Agglomération de
GrandAngoulême.*

LE DIX-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023.

Date d'affichage : 13 septembre 2023.

Date d'envoi de la convocation : 13 septembre 2023.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ et Aurélie RUIS.

Arrivée de Romain BLANCHET à 18 h 38 pour la question relative à l'intégration des voies et espaces communs des lotissements « Résidence Les Jardins de l'Épineuil » et « Les Jardins de l'Épineuil 2 » dans le domaine communal.

Arrivée de Martial BOUISSOU à 19 h lors des questions diverses, après le vote des questions soumises à délibération.

Absents avec procuration :

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN

Romain BLANCHET avec procuration Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absent :

Juliette LOUIS a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2023-09-01

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME.

REFERENCE :

- Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale fasse l'objet d'une communication, par le Maire, au Conseil Municipal en séance publique. Au cours de cette séance, les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus.

Considérant que Monsieur le Président de GrandAngoulême a transmis, par courrier en date du 10 juillet 2023, le rapport d'activités 2022 de la communauté d'agglomération ;

Après avoir pris connaissance de ce document,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET par procuration.

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 20 septembre 2023.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

20/09/2023

Publication par voie électronique le :

21/09/2023

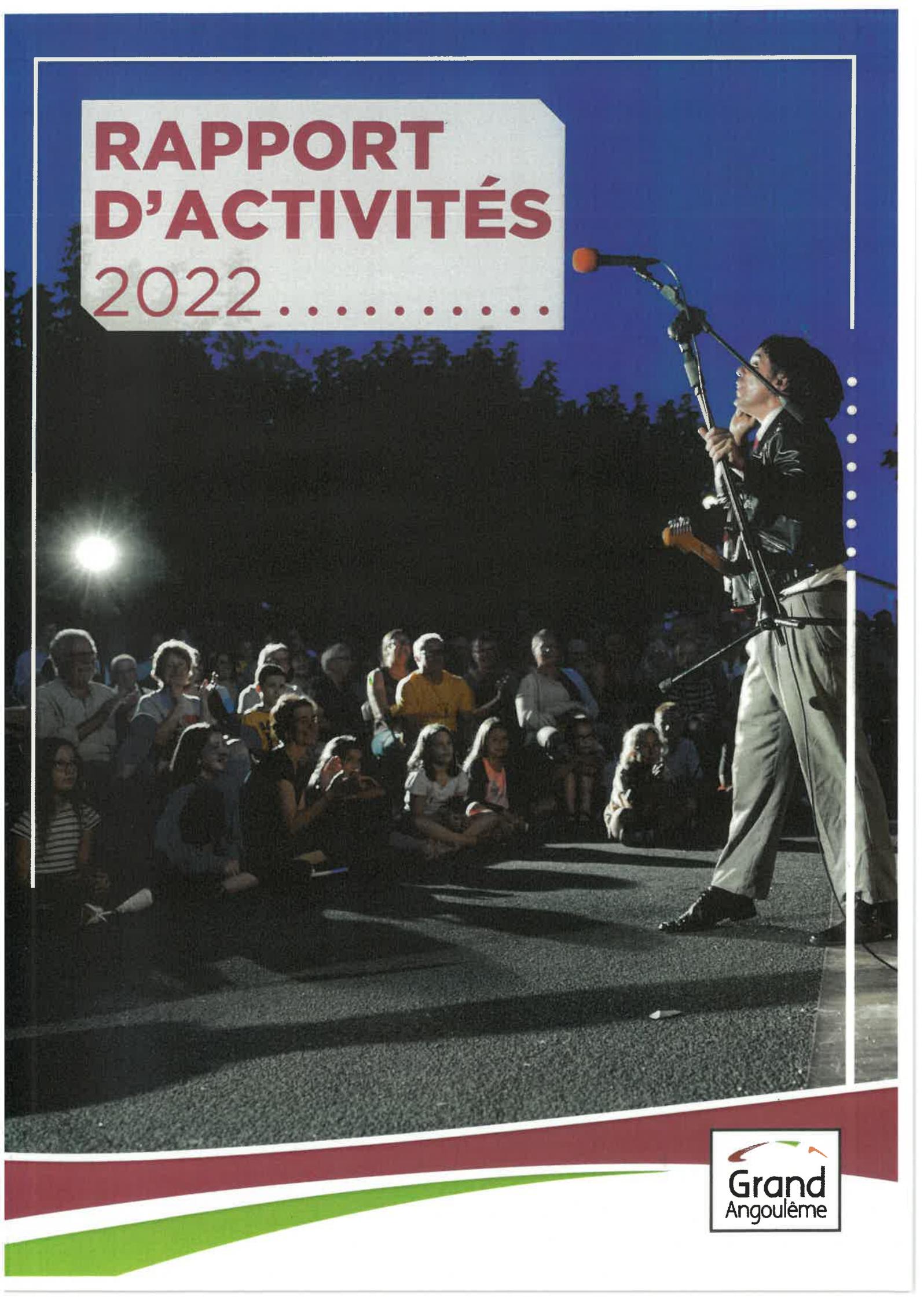
A Saint-Yrieix, le

Le Maire,

Jean-Jacques FOURNIÉ.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022.....



ÉDITO



Comme tous les ans, la communauté d'agglomération publie son rapport d'activités qui témoigne des actions engagées par l'intercommunalité dans tous ses domaines d'action.

Depuis 2021 et l'adoption de son projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », ce rapport est construit sur les trois piliers qui structurent l'action de GrandAngoulême :

- une agglomération qui répond aux besoins de ses habitants ;
- une agglomération qui lutte contre le changement climatique ;
- une agglomération qui crée des emplois.

La quatrième partie de ce rapport concerne les moyens que met en œuvre la collectivité pour assurer son fonctionnement.

En 2022, notre collectivité, à l'image de notre pays, des françaises et des français, a dû faire face à des événements extérieurs qui ont amené des bouleversements : le changement climatique, l'inflation, l'explosion des coûts de l'énergie et la guerre aux portes de l'Europe.

Les services de GrandAngoulême se sont donc adaptés pour faire face et maintenir un service public de qualité malgré les difficultés.

Au prix d'un effort collectif sans précédent, notre collectivité a pris des décisions parfois difficiles dans l'optique de faire au mieux pour les communes et habitants de GrandAngoulême.

En 2022 encore, la coopération et la proximité auront été au cœur de notre quotidien. Je tiens à remercier élus et techniciens pour avoir réussi à préserver cet état d'esprit qui constitue l'essence de notre collectivité. Cette ambition est devenue une impérieuse nécessité dans les temps que nous connaissons.

GrandAngoulême s'inscrit dans la démarche de faire bouger les lignes en relevant les défis de la transition écologique notamment, pour un meilleur quotidien qui préserve l'avenir de nos concitoyens.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Xavier BONNEFONT
Président de GrandAngoulême

SOMMAIRE

Le conseil de développement	3
Une agglomération plus proche de ses habitants	5
Enfance jeunesse	6
Crèche, Relais petite enfance (RPE)	7
Culture	8
L'Alpha / École d'art	9
Conservatoire / La Nef	10
Patrimoine (PAH)	11
Sport / Forum Sport Santé Environnement	12
Nautilus / Stade d'athlétisme / Centre sportif / Gymnase Dirac / Centre équestre	13
Opérations de renouvellement urbain (ORU)	14
Habitat	15
Autorisation du Droit des sols (ADS)	16
Cohésion sociale, Égalité femme homme, Santé	17
Fibre et haut-débit	18
Tourisme, Camping, Fleuve & Baignade	19
Un territoire qui lutte contre le changement climatique	21
Biodiversité	22
Agriculture	23
Énergie	24
Mobilité	25
Grands projets urbains / Foncier / Friches	26
Tri, réduction et traitement des déchets	27
L'eau potable et la ressource en eau	28
L'assainissement	29
La GEMAPI et les eaux pluviales	30
Un territoire qui crée des emplois	33
Entrepreneuriat & innovation	34
Krysalide / Espace Carat	35
Implantation d'entreprises	36
Commerce	37
Économie Sociale et Solidaire (ESS), emploi et insertion	38
Formation & enseignement supérieur	39
Immobilier et foncier d'entreprise	40
Marketing territorial	41
Partenariats financiers et coopération internationale	42
Des moyens pour agir	45
Budget	46
Finances	48
Direction des Ressources Humaines	49
Commande publique	50
Vie institutionnelle et relations aux administrés / Affaires juridiques	51
Direction des Systèmes d'Information (DSI)	52
Communication	53
Maintenance Patrimoine	54
Patrimoine foncier et immobilier	55
Conduite d'opération	56
Atelier mécanique	57
Espaces publics	58
Information Territoriale	59

Conception : Direction de la communication de GrandAngoulême / **Maquette et mise en page** : Cyrielle Lebon / **Photos** : William Denizet, Carole Richard, Franck Giannelli, Jean-Daniel Guillou / **Tirage** : 1 000 exemplaires / **Imprimeur** : Valantin - juin 2023



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement, acteur reconnu de la démocratie participative, est un lieu de participation citoyenne composé d'habitants, d'acteurs et de représentants des communes. Il rend des avis et contributions sur les politiques publiques menées par l'agglomération.

Des travaux menés en prise directe avec les préoccupations des habitants

En 2022, GrandAngoulême a saisi le Conseil de développement sur le schéma des mobilités et la démarche **Cartéclima !**. En parallèle, les groupes projets ont poursuivi leurs travaux sur des approches transversales : « **Après crises ?** », « **Transitions écologiques** », « **Alimentation – Agriculture** » renforcées par des temps de rencontre avec les habitants. Cette forte implication est renforcée par un travail en réseau avec les coordinations régionale et nationale des Conseils de Développement.

« Participation citoyenne » : la signature du nouveau logo et de son identité graphique

Après 20 ans d'existence, les membres ont souhaité renouveler l'identité visuelle du Conseil de développement en l'accompagnant d'un slogan qui parlera au plus grand nombre : « *Donnons notre regard sur le territoire de demain* ».

Pour nous rejoindre,
rendez-vous sur notre site internet :
www.codevgrandangouleme.fr



89

membres actifs



Près de

1700 heures

d'engagement citoyen







Une agglomération plus proche de ses habitants

L'agglomération, au côté des communes, propose et met en œuvre de nombreux services aux habitants. Bien au-delà de la gestion d'équipements structurants nécessaires, les actions déployées s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble et une coopération permanente.

Sur l'enfance et la jeunesse, le réseau de coordination de Grand-Angoulême a mis en place un service mutualisé d'Accompagnement Santé Partagé en Crèche. Une Référente / Accompagnant Santé Partagé a été recrutée en décembre 2022 et intervient sur 11 crèches du territoire.

L'action culturelle se décline au travers de ses principaux équipements emblématiques, son service de médiation de l'architecture et du patrimoine renouvelle en 2022/2023 son projet patrimonial de territoire partagé avec les 38 communes, auprès du Ministère de la Culture afin de conserver le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

Le « Label territoire 100 % EAC » délivré par le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle renforce Grand-Angoulême dans sa démarche volontariste et partenariale avec l'éducation nationale, à l'attention des jeunes du territoire. L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

La politique sportive de Grand-Angoulême rayonne à travers des dispositifs de soutien aux manifestations et aux sportifs de haut niveau, par ses équipements structurants et par la réalisation du Forum Sport Santé Environnement dont le succès ne cesse de croître.

En effet miroir aux PEAC, Grand-Angoulême met en place en 2022 les premiers Parcours d'Éducation des Activités Physiques et Sportives (PEAPS) pour les enfants du territoire en lien avec l'Éducation Nationale et les communes.

La mission d'Opération de Renouvellement Urbain intervient à l'échelle du territoire (démolition, reconstitution de l'offre) et poursuit son accompagnement auprès des communes menant les projets de renouvellement urbain, auprès des bailleurs et assure le suivi opérationnel, financier, la communication et la concertation du projet.

La politique de l'Habitat menée par Grand-Angoulême en lien avec les bailleurs sociaux a permis en 2022 de financer 111 logements sociaux. Tourné vers l'usager, Grand-Angoulême Habitat délivre auprès des usagers conseils en rénovation énergétique, sortie d'insalubrité, etc., en partenariat avec les communes fortement impliquées dans le Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

La cohésion sociale, la santé, l'égalité femmes hommes sont désormais des champs que Grand-Angoulême investit aux côtés des communes, du Département, de l'État, le Centre Hospitalier et autres institutions ou associations. Le dispositif « Demandez Angela », l'ouverture de la maison sport santé en sont les actions notables en 2022.

Le tourisme est également une des compétences exclusives de l'agglomération qui est le principal financeur de l'Office de Tourisme du Pays de l'Angoumois. Ce dernier travaille au développement d'activités, à la promotion du territoire, à l'amélioration de l'accueil des touristes. L'agglomération s'inscrit dans cette dynamique dans la gestion du camping du plan d'eau et des baignades de Vindelle et Marsac, la finalisation de la mise en valeur des sentiers touristiques des communes et le développement harmonieux du Port l'Houmeau.



ENFANCE JEUNESSE

ALSH ALVÉOLE / CUISINE CENTRALE / COORDINATION COMMUNAUTAIRE ET DE PROXIMITÉ

GrandAngoulême gère 2 accueils de loisirs pour les 3-17 ans : l'un en régie directe (ALVÉOLE, à Dirac), l'autre via l'association Effervescentre, en multi-site à Sireuil, Mouthiers et Roulet. Une cuisine centrale Enfance-Jeunesse, installée dans les locaux de l'ALVÉOLE, élabore les repas pour le centre de loisirs et pour les 2 sites de la crèche des Poussins. Par ailleurs, GrandAngoulême assure également des missions de coordination Enfance Jeunesse, à l'échelle communautaire et en proximité

Une augmentation des demandes d'accueil très importante

Depuis 2021, les demandes d'accueil augmentent dans les deux ALSH communautaires.

Les deux accueils de loisirs ont optimisé au maximum leur capacité pour y répondre, mais la fréquentation croissante particulièrement pour les moins de 6 ans et les adolescents, aussi bien les mercredis que pendant les vacances, contraint à placer de nombreuses inscriptions sur liste d'attente.

À l'ALVÉOLE, les familles ont participé, de plus en plus nombreuses, à des projets associant d'autres services de GrandAngoulême : projet « arts plastiques » avec l'école d'art de GrandAngoulême, projet « la vie de Château » avec le service Pays d'Art et d'Histoire. La structure poursuit également sa dynamique autour du développement durable, avec l'installation d'un poulailler dans les jardins de l'ALVÉOLE en 2022. Un potager est en projet pour 2023, qui vivra au fil des saisons grâce aux enfants et dont les récoltes seront utilisées par la cuisine centrale.

Effervescentre connaît la même dynamique, avec une forte augmentation pendant les vacances d'août (accroissement de l'amplitude d'ouverture) et de fin d'année. Pendant l'année, les ados ont bénéficié d'animations dans les locaux jeunes de Vœuil et Giget et Roulet (studio numérique à disposition) et d'un échange avec de jeunes espagnols autour de la biodiversité porté dans

le cadre du dispositif de GrandAngoulême « L'Europe commence ici ».

Une coordination qui s'appuie sur des réseaux de professionnels

Le travail de la coordination communautaire s'articule autour de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée depuis 2019 entre GrandAngoulême, les 38 communes et la CAF. Dans ce cadre, les 4 réseaux de professionnels qui ont vu le jour, co-animés par la CAF et GrandAngoulême, sont une vraie plus-value.

Concernant la Petite Enfance, le réseau des RPE (Relais Petite Enfance) reste toujours très dynamique et force de proposition pour mettre en œuvre la 2^e édition de la journée des assistantes maternelles, visant à valoriser cette profession en manque de recrues. Une conférencière reconnue dans le domaine de la Petite-Enfance a attiré plus de 80 assistantes maternelles du territoire pour échanger sur les bienfaits de l'observation chez le jeune enfant. Sur le sujet de la Jeunesse, la coordination communautaire a mis en place le 1^{er} Forum Professionnel des Partenaires et Acteurs Jeunesse du territoire de GrandAngoulême. Cet événement a eu lieu le 15 novembre 2022, à Carat. Environ 90 professionnels ont participé à ce premier rendez-vous, qui a vocation à être reconduit tous les ans, autour de thématiques importantes pour la jeunesse

UN SERVICE AUX COMMUNES

Suite à la parution des décrets de fin août 2021 réformant les modes d'accueil, GrandAngoulême a mobilisé les communes gestionnaires de crèches collectives et familiales volontaires pour mener une démarche territoriale aboutissant à la mise en place d'un service mutualisé d'Accompagnement Santé Partagé en Crèche. Ainsi, une Référente / Accompagnant Santé Partagé a été recrutée en décembre 2022, et elle intervient sur 11 crèches du territoire.



37 %

produits bio

+10 % par rapport à 2021



1952

enfants

ont fréquentés
les 2 ALSH communautaires
pendant les vacances

PERSPECTIVES 2023

Après une phase expérimentale en 2022, extension progressive sur les 38 communes du dispositif « Aller Vers » les jeunes, en partenariat avec le CIJ (Centre Information Jeunesse), pour apporter l'information Jeunesse au plus près des jeunes du territoire, selon 3 axes : Aller à la rencontre des jeunes où ils sont ; renforcer la communication numérique et thématique ; créer un maillage territorial de correspondants Info Jeunes sur le territoire.



CRÈCHE, RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Les équipements Petite Enfance de GrandAngoulême comprennent la crèche des Poussins (98 berceaux répartis sur 2 sites de 49 places, à l'Isle d'Espagnac et à Champniers) ; le Relais Petite Enfance des « Petits Papillons » à Roullet ; le RPE « Petit à PETIT » de Dignac et le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents), situé dans les locaux du RPE de Dignac. La crèche est gérée par une équipe pluridisciplinaire de 36 agents, les RPE et le LAEP sont animés par des Éducatrices Jeunes Enfants (E.J.E.) et une Psychomotricienne.

L'accompagnement des professionnels de la Petite Enfance et des parents : une priorité pour les RPE

En octobre 2022, le RPE de Roullet a fêté ses 10 ans d'ouverture, en présence des élus, des partenaires institutionnels dont la CAF, et des assistantes maternelles et familles du territoire, qui sont ses usagers au quotidien. Cet événement a été l'occasion de revenir sur le rôle essentiel du relais ces dernières années dans le maillage territorial en tant que lieu ressource pour les familles et les professionnelles de la petite enfance, ces dernières étant fragilisées depuis la crise sanitaire. Le besoin d'accompagnement et de valorisation de cette profession est un des objectifs prioritaires des deux RPE communautaires comme pour les 7 autres Relais Petite Enfance des communes du GrandAngoulême. La gestion des demandes d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans constitue également une part importante du travail des RPE, mais la tension sur les places disponibles, tant en accueil individuel qu'en accueil collectif, ne permet pas hélas de toutes les satisfaire.

Une équipe pluridisciplinaire au service de l'accueil des enfants

Malgré la poursuite des protocoles sanitaires (allégés) en 2022, la Covid a continué à perturber le fonctionnement de la crèche

durant le premier semestre, entraînant la fermeture ponctuelle de 2 services pendant quelques jours.

Une inondation due aux intempéries et la canicule de l'été ont accentué les contraintes de fonctionnement, mais l'équipe de la crèche a su y faire face pour maintenir la qualité de l'accueil.

Des journées pédagogiques dédiées aux agents ont été mises en place en 2022. Elles permettent aux équipes d'échanger sur la pratique professionnelle, dans le but d'une amélioration constante de la qualité de service.

Dans le cadre de la modification de la législation professionnelle, une démarche d'accompagnement en ressources humaines a été lancée, pour adapter le fonctionnement de la crèche au nouveau décret. À l'issue, l'équipe a recruté une psychomotricienne pour répondre aux problématiques rencontrées au quotidien par le personnel, les enfants et être également une ressource pour les parents. Un pool de remplacement de 2 agents a par ailleurs été créé, pour garantir la continuité du service.

Avant la fermeture estivale, la crèche organise tous les ans une « garden party » dans les jardins. C'est l'occasion d'un temps d'échange entre parents, agents et enfants, lors d'un moment convivial autour des préparations sucrées de la cuisine centrale.

UN SERVICE AUX COMMUNES

La crèche des Poussins est ouverte aux familles des 38 communes. Chaque commune a au minimum 1 place dédiée et le nombre de places correspond à la taille de la commune (ex : 1 place pour Sireuil ; 4 places pour Gond-Pontouvre, 6 places pour Soyaux, etc.)

Le RPE de Roullet rayonne sur 8 communes alentours et celui de Dignac sur 7 communes. Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est ouvert à tous.



142

enfants inscrits

à la crèche des Poussins



206

enfants différents

accompagnés de 68 assistantes maternelles ont fréquenté les Relais Petite Enfance de Roullet et Dignac

PERSPECTIVES 2023

Au niveau des Relais Petite Enfance, travail de partenariat avec Pôle Emploi pour promouvoir le métier d'Assistant maternel auprès des demandeurs d'emploi du territoire, via des sessions d'information auprès des conseillers de Pôle Emploi.



CULTURE

La Direction de la culture conduit la politique culturelle et de l'image de GrandAngoulême. Déclinée par les équipements culturels communautaires (Conservatoire, École d'art, médiathèque l'Alpha et le réseau de lecture publique, La Nef, Service Pays d'Art et d'Histoire) et le pôle programmation et coordination des parcours d'éducation artistiques et culturels, elle est construite en partenariat avec les communes.



100 %
des communes
de GrandAngoulême
touchées par
nos projets culturels

Les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), les Soirs bleus et le Festival Mars en Braconnie, constituent les principaux projets d'action culturelle. En 2022, grâce à l'engagement toujours renouvelé des équipes, l'ensemble des projets et partenariats, ont été menés à bien.

En septembre 2022, l'obtention du « Label 100 % EAC » délivré par le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle renforce GrandAngoulême dans sa démarche volontariste et partenariale dans la conduite des PEAC.

UN SERVICE AUX COMMUNES

En matière de cohésion territoriale, l'agglomération a d'ores et déjà posé les bases d'une action culturelle ambitieuse qui innove l'ensemble du territoire :

- 1789 enfants ont bénéficié de la démarche de l'éducation artistique et culturelle qui fait figure de référence au plan régional et national ;
- une politique de diffusion tournée vers le territoire se déroule chaque année, à travers les *Soirs Bleus* auxquels 37 communes ont participé et *Mars en Braconnie*, qui a réuni en 2022, 12 communes autour de 25 représentations.

Service culture

Le service culture poursuit le pilotage de l'ensemble des dossiers relatifs à l'image et la bande dessinée pour l'agglomération. La politique de l'image est aujourd'hui structurée :

- par l'accompagnement stratégique et logistique et le suivi général du Festival international de la bande dessinée ;
- la participation aux Conseils d'administration aux structures de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, l'École européenne supérieure de l'image et l'association pour le développement de la bande dessinée ;
- la valorisation des auteurs, autrices de bande dessinée, éditeurs, éditrices, ateliers et studios d'animation par les principaux projets structurants : les Fantômes de GrandAngoulême, les ateliers itinérants des PEAC, les univers graphiques des livrets de communication...

Sentier métropolitain

La Direction de la culture pilote aussi le projet de Sentier métropolitain de GrandAngoulême, qui fédère les acteurs culturels du territoire dans le cadre du projet européen Hub In, pour prendre forme progressivement à l'horizon 2024.



81
représentations
portées par le service
culturel de GrandAngoulême

PERSPECTIVES 2023

2023 marquera la finalisation du projet de développement culturel de l'agglomération 2022/2026 visant à faire rayonner les 38 communes à travers cinq grands enjeux culturels :

- La lecture comme facteur d'inclusion et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance
- La nature comme territoire d'expression artistique et d'engagements écoresponsables
- La solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles
- L'enseignement et l'éducation artistique: facteur d'émancipation de la personne et du citoyen
- La politique de l'image: enjeu de démocratisation

Les projets culturels de l'agglomération se déclineront en corrélation avec ce projet jusqu'en 2026.

L'ALPHA

L'offre de lecture publique se structure autour d'un équipement communautaire – la médiathèque intercommunale l'Alpha, qui coordonne au sein d'un réseau informatisé 17 bibliothèques communales. Le territoire de GrandAngoulême compte 30 bibliothèques municipales. Cela représente une bibliothèque pour 4 600 habitants environ.

2022 aura été à la fois une année de reconquête des publics dans un contexte de reprise d'activité après la crise sanitaire, mais aussi de préfiguration pour le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social de l'Alpha ainsi que pour le développement du réseau de lecture publique de GrandAngoulême.

La redynamisation de l'offre culturelle de l'Alpha a été réalisée tout d'abord par la mise en place d'actions culturelles portées par les équipes de la médiathèque en lien avec les collections de l'établissement, au plus près du terrain et des publics.

En parallèle, une nouvelle structuration de la saison culturelle a été imaginée autour d'actions de médiation conçues par les différentes équipes de l'Alpha, ainsi que d'événements transversaux qui réunissent les différents « mondes » de la médiathèque.

En 2022-2023, deux nouveaux temps forts de programmation ont ainsi été créés : un rendez-vous festif à la rentrée de septembre, et un temps fort thématique au printemps.

Dans cet esprit, la première édition « l'Alphabulleuse », le nouvel événement annuel de rentrée de l'Alpha, s'est déroulé le samedi 24 septembre 2022 sous la forme d'un événement culturel éclectique, festif et convivial.

Cette première édition aura été une grande réussite avec une très riche programmation artistique et culturelle proposée toute la journée, qui a été suivie par plus de 2 500 personnes.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Depuis 2022, l'Alpha est engagé dans la mise à jour de son projet d'établissement et la structuration de la dynamique de coordination avec les bibliothèques du réseau informatisé sur le territoire de l'agglomération. Différentes orientations de lecture publique prioritaires sont ainsi petit à petit renforcées comme l'accès à une offre diversifiée de découverte culturelle, le développement de projets favorisant l'inclusion sociale et numérique, l'éveil culturel et l'accompagnement à la parentalité. Une attention particulière est aussi portée aux nouvelles attentes et usages des établissements de lecture publique, dans un esprit de tiers lieu et d'écoresponsabilité. Des priorités qui découlent des orientations du projet culturel d'agglomération et du projet GrandAngoulême vers 2030.



150 000
entrées



240 000
prêts de documents



13 000
adhérents

ÉCOLE D'ART

L'école d'art est implantée sur trois sites : « Le Plateau » au centre-ville d'Angoulême ; « Le Labo » Angoulême Basseau, « Les ateliers » à Dirac.

L'école d'art est un lieu où se croisent pratiques amateurs, scolaires du primaire jusqu'au lycée et à l'enseignement supérieur.

Work in progress, interactivité et nouvelles technologies dialoguent autour d'une thématique, « Seconde nature ».

L'école d'art de GrandAngoulême s'engage aussi à l'échelle nationale sur un plan administratif et pédagogique à travers ses activités au sein de l'APPEA, l'association de classes préparatoires publiques aux concours des écoles supérieures d'art.

Exposition de travaux d'élèves à l'Hôtel Saint-Simon

Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'école d'art a pu se retrouver au sein d'une exposition collective, afin de croiser et partager les regards sur les réalisations issues des ateliers publics.

D'un jardin l'autre – chemin faisant, l'école d'art a travaillé en 2021-2022 autour du thème « FRANCHIR ».

Summer Programm

Dans le cadre de la professionnalisation de jeunes diplômés, le Summer Programm a accueilli 3 jeunes artistes au Labo de l'école d'art dans le cadre de l'été culturel de la DRAC.

Cette résidence permet de participer activement à la vie du quartier de Basseau.

L'art d'éveiller

Ces ateliers pour adultes souhaitant pratiquer une activité artistique avec de jeunes enfants, ont été réalisés en complémentarité avec les activités proposées dans le cadre des PEAC.



425
places d'ateliers
pratique artistique



30
étudiants
en classe préparatoire
post bac



12
projets artistiques
en milieu scolaire dans le cadre des PEAC



CONSERVATOIRE

Le conservatoire de GrandAngoulême, classé à rayonnement départemental par l'État, est impliqué dans la formation des artistes amateurs et préprofessionnels en musique danse et théâtre, auprès du public scolaire à travers des actions de sensibilisation ainsi que dans la diffusion de représentations sur l'ensemble du territoire.

2022 a permis de mettre en chantier la refonte du projet d'établissement en concertation avec les équipes enseignante, administrative et technique du conservatoire. Ce travail a été mis en perspective avec les projets de développement culturel de l'agglomération et de réhabilitation du bâtiment principal de la place Henri Dunant, enjeu majeur pour l'établissement dans les années à venir.

Le projet avec l'école de musique d'Hildesheim – ville Allemande jumelée avec Angoulême – qui avait été interrompu par la crise sanitaire a vu son aboutissement le 25 octobre à l'occasion d'un concert unique au théâtre d'Angoulême. Ce concert a réuni l'harmonie de l'école de musique d'Hildesheim, l'harmonie d'Angoulême ainsi que l'orchestre Berlioz du conservatoire de GrandAngoulême. Pour l'occasion, le programme incluait la création d'une œuvre commandée à deux compositeurs qui célèbre les deux territoires.

Bien que des restrictions sanitaires aient été encore en place en début d'année, les représentations dans les communes ont repris. Les spectateurs ont renoué avec les rendez-vous réguliers de diffusion du conservatoire.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le programme de représentations dans les communes n'a pas pu être entièrement réalisé en raison des restrictions encore en place en début d'année du fait de la crise sanitaire. Les représentations ont pu être envisagées à nouveau à partir de la rentrée de septembre 2022, après que les élèves aient eu le temps suffisant pour préparer le programme, soit au mois de décembre dans le cadre d'un concert donné à Gond-Pontouvre.



146

élèves OTAE

(Orchestre et Théâtre
À l'École) sur 5 communes
de GrandAngoulême.



941

élèves



près de

8500

spectateurs

(dont 1500 scolaires)
sur les manifestations

LA NEF

La Nef poursuit son projet artistique et culturel en contribuant au maillage artistique, culturel et social du territoire.

Les musiques actuelles sont devenues en quelque sorte un patrimoine mondial de l'humanité, elles se globalisent tout en s'enrichissant des particularités locales et deviennent ainsi un facteur de cohésion sociale et de bien-être collectif. La NEF s'inscrit dans un rôle territorial et social qui se décline sur trois volets : la conquête d'un public toujours plus large, le soutien aux productions amateurs locales et le développement de nouveaux partenariats artistiques et culturels aux côtés des acteurs culturels locaux.

S'adressant en matière de diffusion, au grand public (Vianney, Angèle, Eddy de Pretto...) comme aux initié(e)s (Vitalic, Wax Taylor, Izia...) en matière de diffusion, la NEF s'est également fixé des objectifs forts en matière d'accompagnement professionnel des musiciens et de soutien aux pratiques amateurs. En 2022, 10 projets artistiques ont été accompagnés, et notamment St Graal, le vainqueur du tremplin du printemps de Bourges 2022 qui a bénéficié du parcours de soutien aux talents locaux « booster d'ambition musicale » de la Nef.

Au-delà des concerts et de la création de parcours de développement professionnel pour les artistes du territoire, c'est 4000 scolaires qui ont bénéficié de parcours d'éducatifs artistiques et culturelles, une activité centrale qui a pu être maintenue par la NEF pendant cette période de pandémie.

Les événements hors les murs :

Des productions et des actions hors les murs se sont également déroulées à la Couronne, à Soyaux, à Chalais, à Magnac-sur-Touvre, au Jardin Vert d'Angoulême, à l'EPHAD de Soyaux, à L'Alpha, au FRAC, au Bêta et à la Scène Nationale d'Angoulême.



140

personnes

employées sur l'année



14 000
spectateurs



700
abonnés





PATRIMOINE (PAH)

Le ministère de la Culture attribue le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » aux territoires qui animent, préservent et valorisent leurs patrimoines, leur architecture, leurs paysages et leur cadre de vie. L'Angoumois est labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 1997. Le service Pays d'art et d'histoire met en œuvre la convention sur l'ensemble des 38 communes de GrandAngoulême.

Un premier outil numérique de valorisation du patrimoine : la maquette 3D retraçant l'évolution de la ville d'Angoulême au travers de cinq grandes périodes historiques.

Positionnée au musée d'Angoulême, l'usage de la maquette est individuel et autonome. Le visiteur bénéficie d'une vue « à vol d'oiseau ». Les commandes tactiles permettent de se déplacer tout autour de la ville et de zoomer sur des ensembles. Deux scènes animées mêlant dessins BD et 3D ont été conçues pour compléter la découverte. Cet outil a été produit par GrandAngoulême en partenariat avec l'Institut national de recherche archéologique préventive (Inrap), avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Charente.

Bilan de la convention Pays d'art et d'histoire : première étape vers la renégociation de la convention

Le bilan de la convention PAH signée en 1997 a été réalisé au second semestre 2022. Il porte sur l'appréciation de la politique menée en termes de qualité architecturale, urbaine et paysagère sur 10 ans ; le bilan d'activités en termes de sensibilisation des habitants, du public jeune et des touristes ; les partenariats et les financements dédiés au label. Le document constitue l'étape préalable obligatoire avant de débiter tout travail de renégociation des conventions Villes et Pays d'art et d'histoire. Le bilan achevé en novembre a été approuvé par la DRAC. Il permet à GrandAngoulême d'amorcer le travail de renégociation de la convention PAH à compter de janvier 2023 pour une durée de 14 mois.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le PAH est au service des 38 communes pour leur apporter conseils, connaissances et expertise dans le domaine des patrimoines et de l'architecture.



Le PAH est intervenu sur

32
communes

de GrandAngoulême



13 683
personnes

ont été touchées
par les actions du PAH





SPORT

La politique sportive de GrandAngoulême a vu le jour en 2018. C'est une politique encore jeune mais qui ne cesse de se développer et de progresser à travers une compétence facultative : « soutien et développement des activités et manifestations sportives du territoire concourant à son attractivité ». Pour 2022, cela représente une douzaine de manifestations soutenues, 7 clubs de 1^{er} et 2^e niveau amateur, 3 clubs semi-professionnels, 13 sportifs sur liste ministérielle et un club professionnel. C'est aussi la mise en place des premiers Parcours d'Éducation des Activités Physiques et Sportives (PEAPS).

UN SERVICE AUX COMMUNES

C'est également le fonds de concours en direction des communes pour les projets de rénovation et/ou de remise aux normes sécuritaires ou fédérales, voir de création d'équipements sportifs structurants pour le territoire et pour le développement de la pratique sportive. Il permet également l'acquisition de matériels et d'équipements sportifs utiles à la pratique sportive. En 2022, 11 communes ont bénéficié de ce soutien de l'agglomération pour un montant total de 275 800 €.

FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT

Pour cette 13^e édition, après une édition 2021 dans une configuration encore légèrement dégradée en raison de la crise sanitaire, c'est le retour à un format sans contrainte, similaire donc à 2019.

Avec plus de 11 300 visiteurs, cette fréquentation est en hausse.

Les exposants et les bénévoles ont répondu une fois de plus présents, puisque l'évènement atteint un nouveau record d'exposants avec 146 participants et plus de 1 700 bénévoles.

Au total ce ne sont pas moins de 32 espaces de pratiques pour 270 créneaux d'animation et plus de 80 disciplines qui sont représentées.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Un évènement d'ampleur qui participe le temps d'un week-end à l'animation du territoire : plus d'un tiers des communes sont investies dans l'organisation, et deux-tiers des communes sont représentées par au moins une association.



11 300
visiteurs



Plus de
97
disciplines
représentées



NAUTILIS

L'année 2022 est une année de retour à la normale pour le centre Nautilus après 2 années où le complexe a été fermé pendant plusieurs mois dans le cadre des mesures COVID. Pour les clubs, cela s'est traduit par le retour des compétitions avec 20 manifestations accueillies en 2022 dont les Championnats de France N2 de sauvetage en avril, organisés par l'ASSA.

Du point de vue de la fréquentation générale du site, la partie aquatique n'a pas encore tout à fait retrouvé sa fréquentation de 2019. L'ensemble des publics (usagers, scolaires, clubs) est en baisse en 2022 comparativement à 2019. Cela se traduit par près de 292000 passages en 2022 contre 349000 en 2019.

En revanche, pour la partie patinoire, la fréquentation est en augmentation de 21,73 % par rapport à 2019. Cette augmentation est en partie liée à la fermeture de la patinoire de cognac en août 2021 mais aussi à un attrait pour cette activité qui a été constaté au niveau national par le Syndicat national des patinoires.

PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera encore une année atypique pour le centre Nautilus suite à la mise en place par GrandAngoulême du plan de sobriété énergétique consécutivement à la très forte augmentation, fin 2022, du coût des fluides (notamment l'électricité et le gaz).



20

manifestations
dont les Championnats
de France N2 de sauvetage



+21,73 %
de fréquentation
de la patinoire



13
compétitions

STADE D'ATHLÉTISME

Le stade, c'est 1 responsable du site et 3 agents polyvalents pour permettre et développer la pratique de l'athlétisme sur l'agglomération. Le service assure l'entretien intérieur et extérieur, l'accueil des différents publics et la surveillance du site du lundi au samedi, ainsi que les compétitions le week-end.

13 compétitions se sont déroulées, dont 8 organisées par le G2A, 3 par l'UNSS et 2 rencontres USEP. 11 établissements scolaires, 4 clubs et le public individuel. Cela représente 4500 personnes ayant utilisé dans l'année les 2 pistes et les ateliers pour la pratique de l'athlétisme.

CENTRE SPORTIF

Le Centre Sportif accueille les clubs et tout autre public 7J/7J pour les 3 activités (tennis, squash et badminton).

Plusieurs facteurs expliquent la baisse de 17 % de fréquentation (6855 séances en 2022 contre 8022 en 2019) :

1. présentation obligatoire du pass sanitaire jusqu'en août ;

2. plusieurs alertes canicules ;
3. début de la crise économique ;
4. état de l'équipement.

155 abonnements ont été vendus en 2022 contre 169 en 2019 soit une baisse de 8 %.

Les recettes sont en baisse de 3 % par rapport à l'année 2019.



3
activités
tennis, squash et badminton



2
clubs
basket et tennis

GYMNASE DIRAC

L'équipement est utilisé par les 2 clubs de basket (12,5 heures) et tennis (9,5 heures) pour des créneaux d'entraînement dans la semaine et l'organisation de compétitions le samedi. L'association Drone Racing Arena 16 utilise l'installation le dimanche.

Le Tennis ballon Angoumoisain s'entraîne 2 soirs par semaine. Il est utilisé chaque mercredi et pendant les vacances scolaires par les enfants du centre de loisirs. Les 3 écoles de Garat, Bouëx et Dirac utilisent également le gymnase sur un cycle de sport.

CENTRE ÉQUESTRE

Pour ce troisième mandat de délégation de service public qui arrivait à son terme au 31 août 2022, le fonctionnement et l'exploitation du centre équestre GrandAngoulême a été confié pour une période de 8 ans à l'association UCPA.

Le début d'exploitation montre de nombreux points de satisfaction dont la mise en

place des premiers Parcours d'Éducation des Activités Physiques et Sportives (PEAPS) au sein de l'équipement. Accueil de 3 classes issues de 3 communes de l'agglomération, pour 6 séances chacune, sur la période de septembre à décembre. Ceci représente 18 séances au total pour un montant de 5400 €.



Mise en place
des premiers
PEAPS



OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ORU)

L'année 2022 est marquée par l'inauguration et le lancement d'un certain nombre d'opérations sur chacun des deux quartiers en renouvellement urbain qu'elles soient inscrites dans la maquette financière de l'ORU ou qu'elles soient issues de l'effet levier entraîné par l'ORU. Toutefois les maîtres d'ouvrage continuent de témoigner sur les difficultés notamment financières pour mener à bien leurs opérations créant un certain ralentissement dans le déploiement de l'ORU.



74 %

**des opérations
conventionnées**

livrées, en cours
de travaux ou en études



3,5

millions d'euros

investis depuis 2016
par GrandAngoulême

Concernant les opérations hors site, sur les treize opérations de reconstitution prévues, une opération a été inaugurée à Champniers et trois autres ont été lancées en travaux par les trois bailleurs de l'ORU (Logélia, Noalis et OPH de l'Angoumois) à Gond-Pontouvre, Angoulême et Ruelle-sur-Touvre.

Bel Air – Grand Font :

La ville d'Angoulême a inauguré un nouveau Centre de santé en partenariat avec le Département de la Charente. Institution qui jusqu'à la fin de l'année 2022 n'était pas financeur de l'ORU et qui a souhaité apporter son soutien financier (1 million d'euros) notamment dans le but d'aider les bailleurs dans la mise en œuvre de leur programme de reconstitution de l'offre.

La ville d'Angoulême a également lancé la déconstruction des écoles G. Sand et J. Macé. GrandAngoulême a inauguré le bassin de rétention enterré venant solutionner en partie les problèmes d'inondation que connaissent certains secteurs du quartier.

L'étang Des Moines :

La commune de La Couronne a lancé ses études de maîtrise d'œuvre relatives à l'aménagement de l'Espace Saint-Jean et de la liaison douce Nord-Sud. Le bailleur Logélia a quant à lui lancé les travaux de réhabilitation des bâtiments A,B,C.

Également, la mission ORU a changé de Direction et a intégré la Direction Cohésion Sociale Égalité Femmes-Hommes. Ce nouveau positionnement apporte une meilleure cohérence dans le pilotage du projet et renforce le travail en transversalité au sein des services de l'agglomération.

UN SERVICE AUX COMMUNES

La mission ORU de GrandAngoulême poursuit son accompagnement auprès des communes menant les projets de renouvellement urbain et accueillant les opérations de reconstitution de l'offre ainsi que les bailleurs que ce soit au niveau du suivi opérationnel, financier ou en matière de communication ,concertation, relogement, insertion...

PERSPECTIVES 2023

L'enjeu pour l'année 2023 est de signer l'avenant n°1 à la convention ORU permettant l'engagement d'au moins 45 % des opérations conventionnées qui serait un marqueur de bon avancement de l'ORU.

Également, d'obtenir le lancement d'une mission d'accompagnement du pôle d'appui opérationnel de l'ANRU en vue de réinterroger le projet urbain notamment à Bel Air – Grand Font et de garantir la bonne transformation de ce quartier.

VOUS RENOVEZ?

HABITAT

Depuis janvier 2022, avec l'ouverture de GrandAngoulême Habitat, l'agglomération propose un service public dédié à l'amélioration de l'habitat pour tous les habitants du territoire sans condition de ressource afin de répondre aux enjeux du projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 ».

En décrochant le label France Rénov, la collectivité est identifiée au niveau national et régional comme acteur de la transition énergétique au service des particuliers et des professionnels.

GrandAngoulême a conventionné avec l'Agence Nationale de l'amélioration de l'habitat pour encourager et massifier les opérations de rénovation énergétique, accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et favoriser la production de logements locatifs abordables. Dans ce cadre, l'agglomération et ses partenaires vont investir 14 millions d'euros pour soutenir les projets de rénovation sur la période 2020-2026. Depuis le 1^{er} janvier

2022, le PIG (Programme d'Intérêt Général) est déployé sur les 38 communes de l'agglomération et l'OPAH RU multi sites sur les communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre. Ce dernier dispositif s'intègre dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui définit un projet global et intégré de réinvestissement des centralités : commerce, habitat, aménagement, équipements, mobilités.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le service habitat accompagne les communes SRU déficitaires afin d'atteindre les 20 % de logements sociaux prévus par la loi SRU de 2000. Ainsi, il crée la dynamique partenariale entre les communes avec les bailleurs sociaux et l'EPF Nouvelle-Aquitaine pour développer les projets. Il est aussi en lien avec l'État dans le cadre du bilan triennal dont le dernier sur la période 2020-2022 avec la possibilité de solliciter la demande d'exemption aux obligations SRU ou l'élaboration d'un contrat de mixité sociale.

GrandAngoulême accompagne la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente dans l'élaboration de son Contrat de Mixité Sociale, instauré par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite « 3DS ». S'agissant d'une commune SRU déficitaire, l'objectif est d'adapter son taux de rattrapage de logements sociaux à un rythme soutenable et aux spécificités locales. Document d'engagement et de moyen, l'État, l'EPCL et la commune sont les signataires obligatoires.

L'agglomération accompagne 4 communes dans le déploiement du Permis de Louer sur leurs centralités : Angoulême, Gond-Pontouvre, L'Isle-d'Espagnac et Ruelle-sur-Touvre. Suite à l'expérimentation menée avec La Couronne, afin de renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. La gestion est déléguée aux communes mais le service Habitat coordonne le partenariat autour de ce dispositif : État, ADIL, CAF, SEMEA, GIP Charente Solidarités et apporte un appui aux communes sur les différentes étapes nécessaires à la bonne mise en œuvre du Permis de Louer : conventions partenariales, modalités opérationnelles, communication en direction des propriétaires... L'agglomération apportera également un financement en prenant en charge les premières visites concluant à une non décence du logement.



111

logements sociaux

financés sur l'année 2022 pour un montant total de 701950 €

PERSPECTIVES 2023

Le Permis de Louer s'applique depuis le 1^{er} juin 2023 sur les communes d'Angoulême, Gond-Pontouvre, L'Isle-d'Espagnac et Ruelle-sur-Touvre, en complément de la commune de La Couronne ; il concernera environ 1500 logements, dont une moitié est soumise à autorisation préalable et l'autre moitié à déclaration. La mise en œuvre et la gestion sont déléguées aux communes et le GIP Charente Solidarités est chargé de réaliser les visites préalables afin de vérifier la conformité ou non du logement aux critères de décence.

Conformément à sa délibération du 7 juillet 2022, GrandAngoulême poursuivra en 2023 les travaux d'élaboration de son Plan Partenariat de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs de logements sociaux (PPGDID). L'un des principaux enjeux est de faciliter le parcours du demandeur de logement social. Pour y répondre, GrandAngoulême doit proposer aux usagers un réseau territorialisé de lieux d'accueils, appelé « Service d'Information et d'Accueil du Demandeur - SIAD » et mettre en place un système de cotation de la demande adapté aux particularités locales. Sa validation est attendue pour le 1^{er} semestre 2024.



3 593

certificats d'urbanisme
de simple information



807

permis de construire



2 730

déclarations de travaux

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Le service commun d'instruction des actes d'urbanisme instruit, pour le compte des communes adhérentes, tous les actes d'urbanisme ; mais aussi : les Autorisations de Travaux dans le cadre de l'aménagement d'un Établissement Recevant du Public et des demandes d'autorisations d'enseignes et de publicités lumineuses suite à l'approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Les ADS accompagnent aussi les communes et les porteurs de projets, sur les volets réglementaire et juridique des opérations de construction ou d'aménagement du territoire.

La dématérialisation des actes d'urbanisme a été mise en place par le service commun ADS et le service informatique de l'agglomération, le 1^{er} janvier 2022. Quelques difficultés cependant notamment en ce qui concerne la liaison avec la plateforme mise en place par l'État non disponible à cette date.

Le service a été réorganisé en fin d'année. Un adjoint au responsable a été nommé, un instructeur supplémentaire a rejoint le groupe (3 agents ont quitté le service, ils ont été remplacés).

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le service application du droit des sols (ADS) de l'agglomération du Grand Angoulême est mis à la disposition et financé par les communes qui le souhaitent pour instruire leurs autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

L'autorité compétente en matière d'instruction des actes ADS est le maire au nom de la commune sur toutes les communes adhérentes au service.

PERSPECTIVES 2023

Mettre en place le lien avec la plateforme de l'État (PLAT'AU) afin d'optimiser la dématérialisation non finalisée à ce jour.

Mise en place de rencontres avec les professionnels, les élus, les techniciens des communes, autour d'échanges et de formation sur les nouvelles réglementations, les problématiques récurrentes.

Être associé activement à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à 38.

Grâce à ce sticker, repérez les établissements
 Ici, demandez **Angela**
 réseau

COHÉSION SOCIALE, ÉGALITÉ FEMME HOMME, SANTÉ

Aller vers, faire connaître et travailler ensemble ! C'est le fil conducteur des actions lancées en 2022 que ce soit en allant à la rencontre des communes plus rurales pour faire connaître le service de médiation sociale, en favorisant l'accueil des internes en médecine générale et en créant la première Maison Sport Santé de GrandAngoulême ou en mettant en place grâce aux commerçants une action de lutte contre le harcèlement de rue « Demandez Angela ! ».

MÉDIATION SOCIALE

UN SERVICE AUX COMMUNES

La médiation sociale est, depuis 2019, un service accessible sur les 38 communes de l'agglomération. Certaines communes ont une longue pratique de la médiation sociale pour réguler les conflits qui perturbent la tranquillité publique ; d'autres l'ont découverte avec la constitution de la nouvelle communauté d'agglomération en 2018. Il convenait en 2022 de s'assurer que cette pratique de régulation sociale des conflits du quotidien était connue et répondait aux besoins de toutes les communes. 4 carrefours de la médiation sociale ont été organisés à Dignac, Marsac, Jauldes, Roullet-Saint-Estèphe entre mars et octobre 2022 pour un échange entre les élus et l'association de médiation OMEGA.



300

conflits pris en charge
par les équipes de médiation

SANTÉ

L'accueil des internes en médecine générale s'est développé en 2022 avec une centaine d'internes accueillis au cours de 4 journées de découvertes du territoire, culturelles, touristiques ou sportives, dont l'incontournable découverte du festival de la BD. Une expérimentation a été menée avec l'OPH de l'Angoumois qui a permis dès mai 2022 de proposer aux internes en médecine ambulatoire un logement meublé en colocation, situé en cœur de ville.

Une action de prévention a été engagée avec le projet d'une Maison Sport Santé GrandAngoulême, dédiée à tous les publics et plus particulièrement

aux personnes orientées par leur médecin dans le cadre du sport sur prescription médicale.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le service santé accompagne les communes dans leur projet en lien avec la santé, notamment dans le cadre de projet immobilier.



100

internes accueillis
dans le cadre des journées
de découverte du territoire

PERSPECTIVES 2023

La poursuite des actions pour développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, l'ouverture de la Maison Sport Santé et l'intégration de la santé environnementale dans le PLUi.

ÉGALITÉ FEMME HOMME

La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'égalité (DRDFE) via la Déléguée Départementale a proposé à GrandAngoulême dans le cadre de sa nouvelle mission égalité femme/homme de mettre en place des actions de lutte contre le harcèlement de rue sur le territoire de GrandAngoulême en 2022.

Le KIT comprend 4 projets de prévention et lutte contre les violences dans l'espace public en Nouvelle Aquitaine et qui ont été déclinés sur le territoire de GrandAngoulême dont : « Demandez Angela », réseau de « lieux sûrs » en Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif consiste en un réseau de commerçants volontaires et sensibilisés en capacité d'accueillir les victimes de harcèlement dans l'espace public. Ainsi, en demandant « Où est Angela ? », la victime alertera le commerçant, qui pourra la mettre en sécurité dans un endroit isolé, et appeler les services pertinents (taxi, police, proches...)

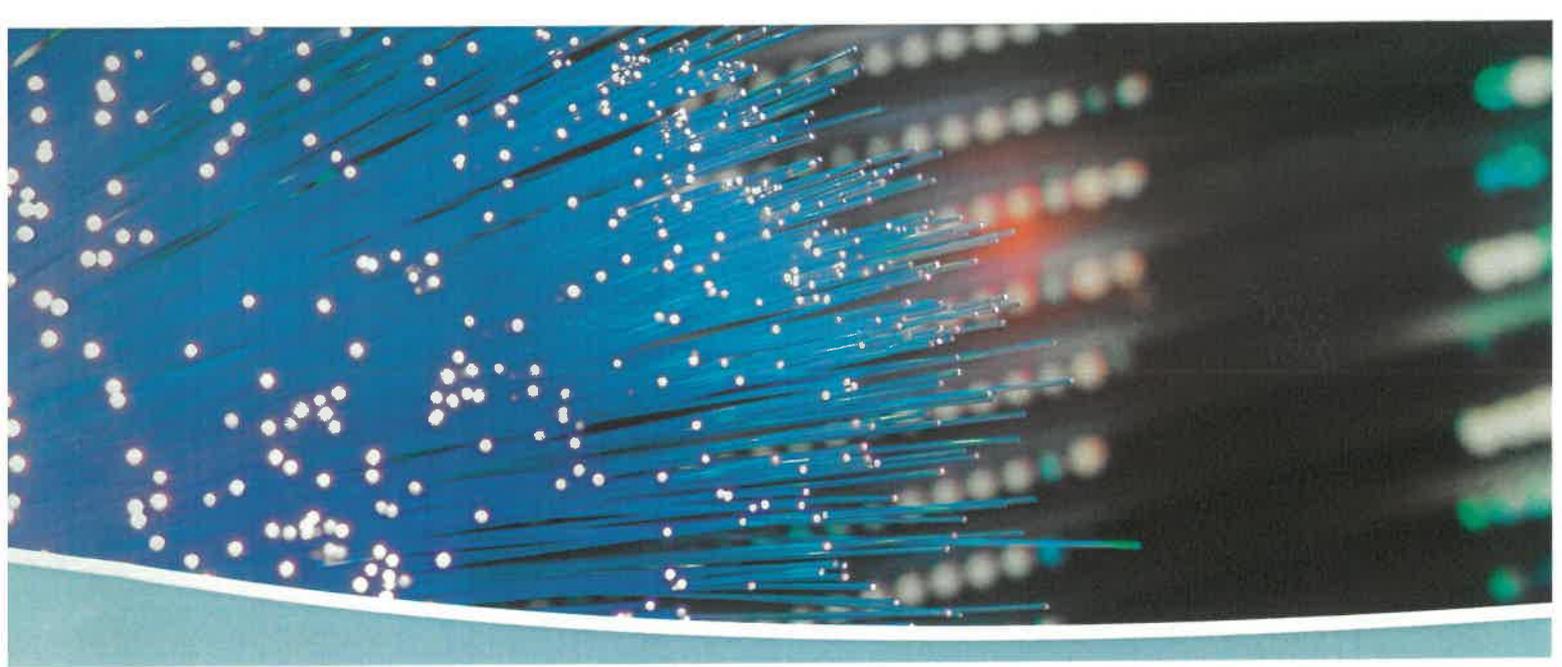
La volonté conjointe de GrandAngoulême et de l'État est de constituer ce réseau de commerçants pour le signaler aux victimes et dire aux harceleurs que GrandAngoulême est mobilisé contre le harcèlement de rue. Le dispositif est déployé sur 4 communes dans un premier temps : Angoulême, Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle.

+ de 80

commerçants volontaires dont 30 sensibilisés au 11/04/23

PERSPECTIVES 2023

La poursuite du déploiement du dispositif auprès des commerçants et des établissements recevant du public.



FIBRE ET HAUT-DÉBIT

L'année 2022 est marquée par deux éléments essentiels : d'une part, une accélération importante du déploiement sur le territoire et, d'autre part, un investissement fort de la collectivité pour trouver des solutions permettant une ouverture à la fibre de l'ensemble du territoire.

Pour mémoire, le territoire de GrandAngoulême fait l'objet d'un déploiement de la fibre optique pour les particuliers différencié, en fonction des communes et de l'historique des projets.

Sur le territoire des 16 communes de l'ex Agglomération d'Angoulême à l'exception de Mornac, le déploiement du Très haut débit est réalisé par l'opérateur Orange. À fin décembre 2022, 89 % des adresses réelles sont raccordables.

Pour les 23 autres communes, GrandAngoulême a décidé en 2018 de rejoindre le programme porté par Charente Numérique avec la création d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP). Le déploiement de la fibre optique pour les particuliers sur la communauté d'agglomération a été prévu en deux phases :

- Phase 1 – Les zones mal desservies
- Phase 2 – Les zones spécifiques ayant bénéficié d'une montée en débit dans le cadre d'une opération de Montée en Débit précédemment réalisée dans le cadre d'une opération portée par le SDEG

La phase 1 est terminée.

Le modèle économique du RIP actuel ayant évolué, le Syndicat a indiqué ne plus être en capacité de déployer la phase 2, qui concerne 17 communes, dans des conditions équilibrées.

De ce fait, il a été convenu entre Charente Numérique et GrandAngoulême, dans l'intérêt du territoire, de ne pas confirmer le zonage du RIP concernant la partie non couverte du territoire. L'objectif de l'agglomération est d'assurer un déploiement pour l'ensemble des usagers du territoire, dans les meilleurs délais.

Cependant, l'opérateur Orange a manifesté son intérêt pour élargir sa zone d'intervention et proposé de déployer, sur fonds propres, le réseau très haut débit sur le secteur non couvert de GrandAngoulême. En ce sens, la collectivité a validé en fin d'année 2022 la signature avec Orange d'une Convention de Programmation et de Suivi de Déploiement (CPSD) qui exprime l'engagement de l'opérateur à déployer, sur ressources propres, un réseau pour les particuliers sur les portions de territoire non couvertes.

UN SERVICE AUX COMMUNES

La dernière phase de déploiement par Orange représente 10307 locaux à raccorder entre 2023 et 2025.

Des Comités de Suivi semestriels seront organisés avec les communes concernées.

TOURISME, CAMPING, FLEUVE & BAINNADE

Le service tourisme et son bras armé l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA), portent une politique touristique et des actions afin de répondre aux enjeux du mandat : amplifier le rayonnement du territoire, consolider et développer les atouts touristiques du territoire, affirmer l'identité touristique du territoire.

Le Fleuve Charente et le Port l'houmeau

GrandAngoulême, en lien avec le Département et la ville d'Angoulême, a débuté une étude autour de l'Houmeau et notamment du port. L'objectif est de travailler sur un plan de répartition des usages du fleuve (port fluvial, partie technique, zone loisirs baignade, bateau de commerce ou d'habitation...), de l'implantation des services et équipements, et de dresser les premières lignes d'un plan guide du secteur.

Le schéma de la randonnée pedestre

Afin de développer et de structurer l'offre de randonnée sur le territoire, 5 nouveaux circuits ont été développés, balisés et valorisés à travers des fiches randonnées et via le site internet de l'OTPA.

Par ailleurs, GrandAngoulême a investi dans des panneaux de signalétique sur l'itinéraire du Périph'vert afin de renforcer le balisage existant.

Les baignades de Vindelle, Marsac et de Saint-Yrieix

La fréquentation des baignades de Marsac, Vindelle et de Saint-Yrieix était en augmentation en 2022 avec une fréquentation de 10857 baigneurs. La base de canoës de Vindelle, exploitée par le Comité Départemental de canoë kayak, a connu une excellente année 2022 avec une fréquentation de 4131 personnes sur 46 jours d'ouverture. Ce chiffre est notamment dû aux conditions météorologiques très favorables.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le service Tourisme accompagne techniquement les communes sur divers sujets : l'élaboration des circuits de randonnée, le suivi du Plan Départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), les aires de camping-car...

Le Camping du plan d'eau

Seule structure touristique 4* pouvant accueillir des campeurs aux portes de la ville d'Angoulême, le camping du plan d'eau dispose de nombreux atouts pour son exploitation. Pour répondre au mieux aux nouvelles exigences des clientèles et en attirer de nouvelles, la collectivité a installé 2 nouveaux mobil-home (dont un PMR) et 6 tentes cabanes afin d'accueillir au mieux les cyclotouristes fréquentant notamment l'itinéraire de la Flow vélo. Le camping a par ailleurs ouvert pour la première fois en 2022 un snack en interne afin de vendre du sucré, du salé mais également des boissons et des petits déjeuners. Ceci a été complémentaire à l'exploitation du restaurant du camping par la Buvette du Plan d'eau sur les mois de juillet et août. Ce partenaire privé proposait des pizzas le soir au camping.

L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême

L'année 2022 a été marquée par plusieurs actions fortes de l'Office de Tourisme : la présence au Pop up club de Bordeaux, la participation à plusieurs salons d'envergures : Salon de la randonnée à Lyon, Proxi loisirs à Poitiers, le développement de l'accueil hors les murs et notamment à Nantes et Mainfonds, le déploiement du Roadbook. Par ailleurs, L'Office de Tourisme et GrandAngoulême se sont associés aux agglomérations de Cognac et de Saintes pour le Pass découverte 2022.



459 210,79 €

de recettes sur la taxe de séjour en 2022



10 847

baigneurs pour les 3 baignades (Marsac, Vindelle, Saint-Yrieix) en 2022



28 753

nuitées au camping en 2022

PERSPECTIVES 2023

- Finalisation de l'étude autour du Port l'Houmeau (répartition des usages) et implantation des nouveaux équipements et services en lien avec la ville et le Conseil Départemental 16
- Réflexion autour du changement de mode de gestion du camping du plan d'eau
- La mise en tourisme de la coulée verte
- La structuration des itinéraires de randonnée (implantation des totems au départ des boucles)
- L'amélioration de l'itinéraire de la Flow vélo (Travaux Bourguines, étude Passerelle...)
- Réflexion autour de la Maison de Pays





Un territoire qui lutte contre le changement climatique

GrandAngoulême poursuit en 2022, son engagement dans la transition écologique, autour de quatre axes stratégiques :

- Construire un territoire bas carbone
- Protéger le vivant
- Préserver les ressources
- Développer des pratiques exemplaires

Les politiques de mobilité et énergétique sont évidemment au cœur de la stratégie bas carbone. Et l'année 2022 a permis de faire avancer de nombreux chantiers : schéma des mobilités, schéma cyclable, mise en accessibilité du réseau Möbius, travaux du PEM Sud Angoumois-La Couronne, plan de sobriété énergétique, engagement du programme ACTEE...

Autant d'actes qui fixent une ambition et démontrent au quotidien la capacité opérationnelle de GrandAngoulême au service du territoire et de ses habitants.

L'agglomération confirme également son engagement en faveur de la sobriété foncière. Territoire pionnier dans la reconquête des friches, GrandAngoulême est signataire, avec l'État et la Banque des Territoires, de deux conventions d'action visant à valoriser ces potentiels fonciers. Le lancement de Cartéclima !, démarche coordonnée originale qui permettra l'adoption d'un SCOT valant PCAET, et d'un PLUI à l'échelle des 38 communes, inscrit durablement GrandAngoulême dans une urbanisation raisonnée.

L'élaboration de l'atlas de la biodiversité, socle d'une stratégie d'actions en faveur du vivant, s'est poursuivie en 2022. Autant d'informations qui nourriront l'élaboration des documents de planification, mettant l'enjeu de la biodiversité au cœur de la stratégie de développement.

Marqueur important du territoire, la politique alimentaire territoriale a continué de connaître des prolongements en 2022, récompensés notamment par un prix national dans le cadre du concours annuel organisé par Un Plus Bio. La réflexion partenariale autour du projet de marché d'intérêt local a enregistré des avancées significatives rendant possible une suite opérationnelle dès 2023.

2022 a permis de préparer le passage d'une partie importante du territoire à un nouveau rythme de collecte (Fréquence 0,5), dans le but d'anticiper le changement de gestion des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Une attention plus soutenue encore est portée à la gestion de l'eau. Les travaux de la nouvelle usine de production d'eau potable, à Touvre, ont bien avancé. Cet équipement, couplé aux travaux engagés sur les réseaux, ainsi qu'à la modernisation des stations de traitement, permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau de la population et d'opérer une gestion encore plus vertueuse de la ressource.



BIODIVERSITÉ



21

communes

inventoriées dans le cadre de l'atlas (Est du territoire)



4

sorties nature & patrimoine

(192 personnes)



47

classes accompagnées

spécifiquement sur la biodiversité sur 113 au total.

Lauréat de l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en 2020, GrandAngoulême s'est engagé pour trois ans dans un projet d'« Atlas de la Biodiversité Intercommunale ». Son objectif, à partir d'une connaissance accrue des richesses naturelles, est de renforcer leur protection, voire de reconquérir des espaces dégradés. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme (SCoT et PLUi) intégrés à la démarche Cartéclima, en participant au renforcement de la trame verte et bleue.

- GrandAngoulême reconnu « Territoire Engagé pour la Nature » en juillet 2022, avec remise du diplôme le 6 mars lors du lancement de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité
- Participation et financement du festival de la biodiversité de Mouthiers-sur-Boëme
- Organisation de 2 Restitutions partielles de l'atlas envers les communes et les partenaires à Balzac et Mouthiers-sur-Boëme (visites de terrains, mise en exergue des enjeux écologiques)
- Un article sur la biodiversité paraît dans chaque magazine l'Actu de l'Agglomération

UN SERVICE AUX COMMUNES

Accompagnement méthodologique, technique et de valorisation des projets des communes de GrandAngoulême, animation du groupe de travail nature et biodiversité regroupant les 38 communes de l'agglomération (4 réunions en 2021).

PERSPECTIVES 2023

- Finalisation de l'atlas de biodiversité à l'automne.
- Les outils de sensibilisation seront maintenus, notamment au niveau des programmes pédagogiques de l'agglomération.
- Réalisation d'une étude de stratégie foncière pour la préservation de la biodiversité.
- Réalisation d'une étude de délimitation des zones humides.
- Validation de la stratégie intercommunale de biodiversité



AGRICULTURE

Depuis 2018, GrandAngoulême porte un *Projet Agricole Alimentaire Territorial Durable*. En 2020, la communauté est devenue territoire pilote en matière de résilience alimentaire. Les enjeux du mandat actuel sont les suivants :

- la relocalisation des filières alimentaires et le soutien aux filières agricoles locales,
- l'appui à la population agricole : installation, transmission, foncier,
- l'accompagnement des changements de pratiques vers l'agroécologie,
- l'implication des citoyens et des élus locaux,
- l'éducation et le soutien à une transition pour une alimentation locale et de qualité.

Les Victoires des cantines rebelles

Dans le cadre du concours national annuel de l'Association Un Plus Bio, qui récompense les plus belles initiatives de politiques alimentaires ambitieuses en France, GrandAngoulême a candidaté pour valoriser sa stratégie agricole et alimentaire. Le 19 octobre 2022, GrandAngoulême s'est vu remettre le prix du « Coup de cœur du jury 2022 », à l'Académie du Climat à Paris.

La journée technique avec Alain Canet, le 5 décembre 2022

Dans le cadre de l'animation du Collectif « Agroforesterie » assurée par GrandAngoulême, des journées techniques ont été définies comme un des chantiers prioritaires à mener par les structures partenaires (LPO, Prom'haies, Compagnons du Végétal, Ceteq, Département de la Charente, Charente Eaux, EPTB...), dans une perspective de montée en compétences collective. Le 5 décembre 2022, cette première journée a eu lieu en présence d'Alain Canet, ingénieur agronome et Directeur de l'Association Arbre et Paysage 32, pour traiter de la thématique « L'agronomie face à l'agroforesterie ».

Le projet Dock de Légumes

Le projet cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine s'est conclu fin 2022 sur la commercialisation de légumes biologiques produits par l'association Paysans Charente Bio auprès de communes de GrandAngoulême, pour les cantines scolaires. La structuration des débouchés est désormais l'enjeu majeur des maraîchers.

UN SERVICE AUX COMMUNES

- Le Menu Gastronomades, proposé en 2022 aux côtés du Chef Jean-Charles Boisumault (Restaurant Le Verre Y Table, à Jarnac) dans toutes les cantines de l'agglomération.
- L'animation du réseau Bien Manger à l'École et le financement de formations pour le personnel de restauration (justes cuissons, protéines végétales, desserts faits maison...)



25

nombre d'agriculteurs accompagnés par la LPO dans le cadre de la convention d'animation territoriale en agroécologie



30

nombre de communes adhérentes au réseau Bien Manger à l'École fin 2022

PERSPECTIVES 2023

- Le Marché d'Intérêt Local : structurer l'animation et formaliser les partenariats pour faire vivre le Marché d'Intérêt Local, autour d'un site identifié.
- Encourager les communes à s'engager dans une démarche de certification de leur restauration scolaire, grâce au financement par GrandAngoulême du premier audit du label Ecocert « En Cuisine »



4,5
millions

budget annuel 2023
(gaz + électricité + eau)



44
membres



23

communes Conseil
en Énergie Partagé
+ 67139 habitants

PERSPECTIVES 2023

- Poursuite des actions d'économies d'Énergie (campagne de sensibilisation et ecogestes) et de développement des énergies renouvelables.
- Développement des actions transversales de conseil.
- Groupement d'achat d'énergie : lancement achat de gaz et d'électricité pour 2024-2025.

ÉNERGIE

Le service Énergie composé de quatre personnes est un service transversal qui réalise des missions permettant la mise en œuvre de la stratégie de Transition Énergétique de l'Agglomération :

- Gestion budgétaire des fluides et suivi des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine de GrandAngoulême ;
- Proposition et mise en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie et d'énergie renouvelables et conduite d'opération sur les projets énergétiques ;
- Conseil à l'ensemble des services sur l'optimisation énergétique des équipements ;
- Conseil en Énergie Partagé auprès de 23 communes ;
- Portage d'un groupement d'achat d'énergie (44 membres).

Les principales actions 2022 :

- Accompagnement du service maintenance dans le suivi des contrats de chauffage avec intéressement aux économies sur les bâtiments de Grand Angoulême.
- Groupement d'achat d'énergie : élargissement du groupement d'achat d'énergie, 3 nouvelles communes membres, 44 membres inclus dans l'accord cadre 2023-2026.
- Lancement du marché gaz pour 2023/24 et du marché électricité 2023 dans le contexte de l'explosion des prix des énergies.
- Groupement d'achat d'énergie : accompagnement des membres dans les démarches de sollicitations d'aides financières (bouclier tarifaire, tarif réglementé, amortisseur...).
- Élaboration du plan de sobriété énergétique de l'agglomération.
- Conseil aux différents services sur le volet énergie et sur le projet de remplacement de la production de chaud au gaz de Nautilus par une production décarbonnée.
- lancement d'un audit pour les bâtiments de Grand Angoulême et accompagnement des communes CEP (programme ACTEE).

UN SERVICE AUX COMMUNES

Depuis 2016, dans le cadre de la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », GrandAngoulême propose aux communes le service de CEP (Conseil en Énergie Partagé).

Ce service conseille les 23 communes adhérentes sur la mise en place d'actions en faveur de la transition énergétique sur leur patrimoine.



MOBILITÉ

En cette période de bouleversement climatique et sociétal, et de hausse du coût de l'énergie, l'organisation réfléchie de nos déplacements est plus que jamais une nécessité. En élaborant son schéma des mobilités, GrandAngoulême entend relever cet enjeu, en étudiant au plus près les besoins spécifiques de ses habitants sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses adaptées, diversifiées et respectueuses de l'environnement.

En 2022, GrandAngoulême a validé plusieurs documents hautement stratégiques :

- Le Schéma des Mobilités qui définit la politique de l'agglomération pour une mobilité au plus près des besoins du territoire, en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique, et en adéquation avec les ressources de l'agglomération.
- Le Schéma cyclable d'agglomération élargi aux 38 communes qui a pour but de définir les grandes orientations de la politique cyclable pour les 5 ans à venir.
- Le plan de mobilité Employeur de GrandAngoulême qui vise à améliorer les conditions de déplacement des agents, réduire les impacts environnementaux et économiques tout en améliorant la qualité de vie au travail. En cours d'année, le forfait mobilité

durable a ainsi pu être mis en place et le déploiement du télétravail s'est poursuivi.

À l'automne, une enquête Origine Destination a été réalisée sur les lignes de bus möbius pour mieux connaître les usages et les pratiques des usagers du réseau. Cette démarche permet notamment de réfléchir au développement de l'offre de transport sur le court, moyen et long termes.

Enfin, tout au long de l'année, des aménagements ont également été réalisés pour renforcer l'attractivité du territoire en termes de mobilités durables : pose de la 1^{re} pierre du PEM Sud Angoumois-La Couronne (mars) qui marque le démarrage de ce chantier d'envergure ; mise en accessibilité de 45 arrêts de bus ; travaux de modernisation du réseau möbius.

UN SERVICE AUX COMMUNES

L'agglomération poursuit l'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagements cyclables et sur l'évolution des offres de mobilité, notamment le transport à la demande sur leur territoire.



1124

élèves transportés
sur la période scolaire
2022/2023

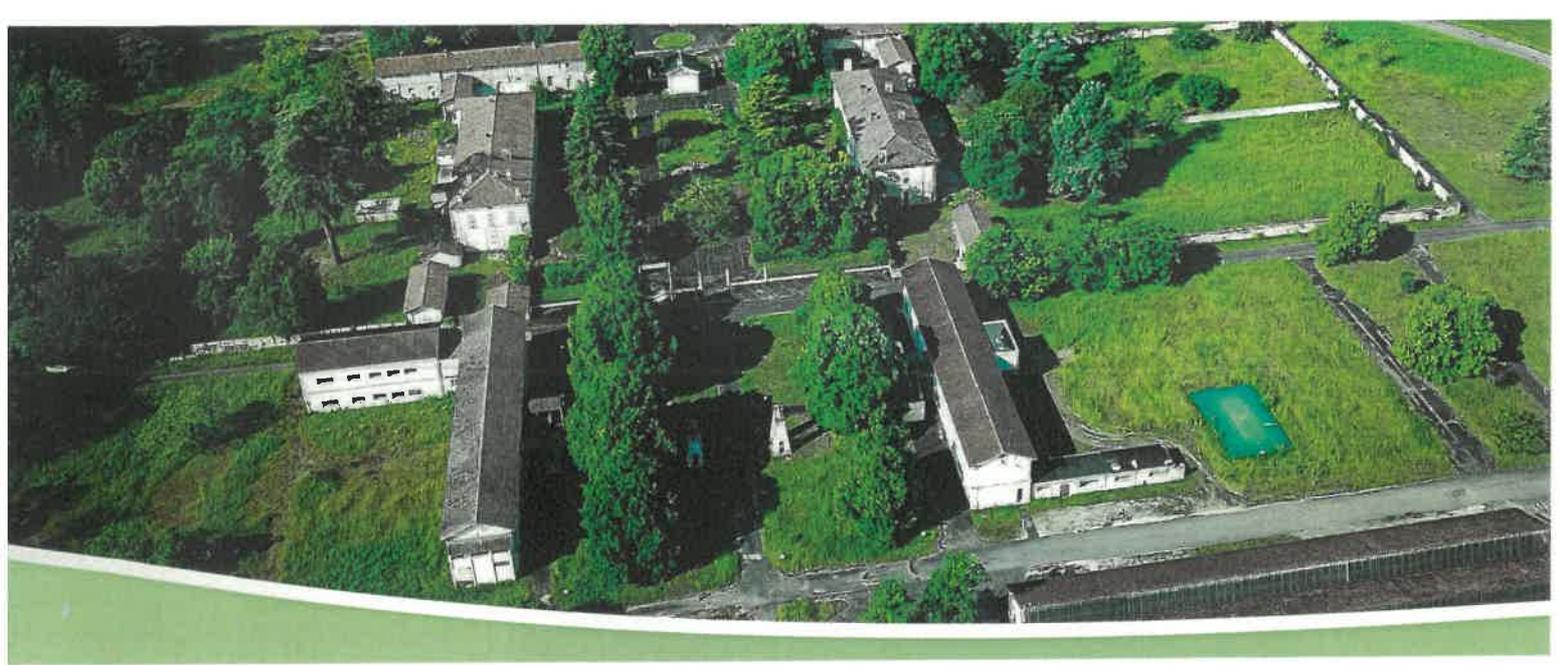


143 000

abonnés en 2022
contre 132 500 en 2021
(soit +8 %)

PERSPECTIVES 2023

Pour les 50 ans du FIDB, un nouveau bus décoré GOSCINNY a été inauguré. Au premier trimestre 2023, une enquête mobilité a été réalisée pour mieux connaître les habitudes des habitants de GrandAngoulême. Enfin, des réflexions sont en cours sur un service de vélos en libre-service, une navette électrique de cœur d'agglomération. La halte ferroviaire et le PEM Sud Angoumois-La Couronne seront mis en service en fin d'année.



1200

friches

toutes vocations
confondues



390 ha

de friches

potentiellement
mobilisables

GRANDS PROJETS URBAINS / FONCIER / FRICHES

GrandAngoulême, après avoir en 2020 effectué un travail de recensement et de cartographie des friches, s'inscrit dans un territoire d'expérimentation sur le réinvestissement de ces espaces.

GrandAngoulême mène également une réflexion sur le devenir de la friche SNPE (vocation du site, identification de sa sensibilité environnementale, maîtrise foncière).

GrandAngoulême a signé en décembre 2022 deux conventions avec la Banque des Territoires et l'Agence nationale de Cohésion des Territoires qui prévoient :

- la mise au point d'une stratégie de reconquête des friches ;
- une étude préopérationnelle sur deux grands sites test : l'ancien site des papeteries de Veuze à Magnac-sur-Touvre et celui de l'ancienne piscine de Montauzier à Angoulême ;
- la mise à jour du fichier des friches.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Les deux études qui débutent sur les sites test associent les deux communes concernées qui vont participer à l'ensemble de la démarche.

PERSPECTIVES 2023

- Nouveau fichier recensant l'intégralité des friches en mai 2023.
- Études préopérationnelles réalisées sur Veuze et Montauzier.
- Identification des besoins du territoire en termes de foncier d'activités économique, d'habitat, d'équipements pour construction d'une priorisation de l'intervention publique sur les friches.
- Rendu des études sur l'amélioration de la desserte des sites SNPE et Agriers.
- Inventaires faune-flore complets sur la SNPE.



TRI, RÉDUCTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Après la Loi AGEC en 2020, 2022 a vu le service Déchets Ménagers se mettre en ordre de marche pour préparer 2024 : acquisition du matériel, concertation avec les communes, communication... Les objectifs sont forts : conformité avec la Loi (déchets alimentaires interdits dans le bac noir en 2024) mais aussi faire passer le poids moyen des sacs noirs sous la barre des 150 kg/an/habitant. Nous sommes à 181 fin 2022, contre 223 en 2016 : poursuivons nos efforts !

Collecte : 2022 = préparation de la première vague de changement

Dès 2021, 26 communes se sont portées volontaires pour anticiper la collecte du bac noir tous les 15 jours. 18 d'entre elles ont été retenues pour le lancement d'une « première vague » de changement. Des bornes ont été acquises puis installées pour permettre à tous les habitants de ces communes de disposer d'une solution alternative au bac noir, pour jeter leurs déchets alimentaires « critiques » (viandes, poissons, etc.) ainsi que les aliments périmés. Des bioseaux et des badges d'accès aux bornes ont été distribués dans ces communes, ainsi que des composteurs. En parallèle, le service Déchets Ménagers a élaboré de nouvelles tournées de bacs noirs tous les 15 jours pour ces 18 communes, mises en place

avec succès au 1^{er} janvier 2023.

Le compostage accessible à tous

Et si lutter contre le changement climatique commençait par arrêter de faire transporter à nos bennes des épluchures et des déchets de repas constitués à 90 % d'eau ? Faire cela et redonner à nos sols de la matière organique favorable à la biodiversité : c'est si simple... qu'attendons-nous ? Encore faut-il avoir accès à un composteur. Le service Déchets Ménagers a organisé en 2022 de nouvelles campagnes de distribution de composteurs gratuits. De même, la mise en place de composteurs publics dans les secteurs sans jardin est toujours en cours : fin 2022, GrandAngoulême disposait de 66 sites opérationnels : à nous de jouer !

UN SERVICE AUX COMMUNES

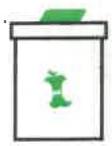
Les communes aussi préparent l'avenir : GrandAngoulême a repassé en 2022 un marché en groupement de commande pour la collecte et le traitement des déchets alimentaires des communes. Des solutions adaptées à tous les cas de figure avec une traçabilité garantie : déjà 4 communes font le tri fin 2022.



40
kg/an

poids de déchets

que chacun doit encore ôter de son bac noir (composter, mieux trier les emballages, ne plus acheter de jetable quand le réutilisable est disponible...)



150

bornes à déchets alimentaires

installées sur les communes de la première phase

PERSPECTIVES 2023

Qui dit vague 1... dit vague 2 : en 2023, le service Déchets Ménagers préparera au changement les 20 autres communes : suivez nous sur www.pluspropremaville.fr ou facebook.com/pluspropremaville16



27,05 M€

modernisation de l'usine
de traitement d'eau potable
du Pontil (Touvre)



7 496 459

m³

volume d'eau consommée
sur le territoire (soit l'équivalent
de 2999 piscines olympiques !)

PERSPECTIVES 2023

La phase « second œuvre » pour les locaux nobles pour l'usine de Touvre va reprendre une fois le bâtiment technique mis en fonctionnement, soit courant 2023.

Par ailleurs, une consultation en vue de l'établissement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable adapté aux 38 communes va être relancée.

L'EAU POTABLE ET LA RESSOURCE EN EAU

S'il y a un élément dont il ne serait question de se passer, il s'agit bien de l'eau. Le service eau potable de GrandAngoulême assure quotidiennement le suivi de ses délégataires présents sur le territoire. Il garantit par ailleurs la mise en application d'un programme pluriannuel de renouvellement et de modernisation des ouvrages et des réseaux avec pour objectif permanent de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur en matière d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

1. Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de 27,05 M€ avec 3 volets permettant la sécurisation de l'alimentation en eau potable, diverses thématiques sont particulièrement suivies par le service eau potable de GrandAngoulême:
 - Modernisation de l'usine de traitement d'eau potable du Pontil (Touvre) : la phase « équipement » du bâtiment technique est finalisée et les essais de réglage ont débuté en septembre.
 - L'arrêté préfectoral concernant la mise en place des périmètres de protection des sources de la Touvre a été signé le 11 mars 2022, avec une mise en place des premières actions fin 2022 .
 - Les 7 km de canalisations entre le forage du Moulin de Baillarge (Bouëx) et l'usine du Pontil ont été réalisés.
2. Lancement d'une réflexion sur la démarche préservation de la ressource du captage des sources de la Touvre.
Le SDAGE a défini en 2022 le captage des sources de la Touvre « captage sensible », soit une qualité de l'eau qui doit être préservé au vu de son caractère stratégique pour le bassin versant. Cette appellation induit une démarche de préservation de la qualité de l'eau à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage via un programme d'actions co-construit avec les acteurs du territoire sur les départements Charente, Dordogne et Haute-Vienne. Ce dossier est co-porté par GrandAngoulême et l'EPTB Charente.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le service eau potable de GrandAngoulême a la particularité d'appliquer ses compétences sur la quasi-totalité du territoire de GrandAngoulême en partenariat avec trois délégataires répartis sur son périmètre. Essentielle à la vie, l'eau est ainsi distribuée en permanence sur 37 des 38 communes de l'agglomération en quantité et qualité.



L'ASSAINISSEMENT

Le service assainissement de GrandAngoulême est un service dédié à l'ensemble des usagers de son territoire. Si quelques secteurs sont aujourd'hui encore gérés par des délégataires (Agur et Veolia), ils n'en sont pas moins suivis par l'autorité organisatrice en mesure d'assurer, sur son périmètre en régie, l'exploitation complète de ses ouvrages et, de ce fait, du service.

1. L'étude pour définir le **schéma directeur d'assainissement** sur les 38 communes de l'agglomération est en cours de finalisation.

L'un des volets de cette étude est la localisation des secteurs où les réseaux d'eaux usées reçoivent des eaux claires parasites, ce qui permet d'établir un programme d'investissement pour la réhabilitation des réseaux pour les 10-15 ans à venir. La recherche d'eaux claires parasites étant un enjeu important permanent, une équipe de 2 agents est constituée pour faire des tests dans les rues des secteurs ciblés (tests à la fumée et tests avec colorants).

2. L'ensemble des stations d'épuration et des postes de refoulement des eaux usées sont désormais télésurveillés. Toutes les informations (fonctionnement, débits...) et les alarmes programmées arrivent dans un logiciel de télésurveillance. Ainsi, le service a une connaissance en temps réel du bon fonctionnement des équipements. Des alarmes sont émises si besoin d'une intervention rapide, y compris la nuit et les week-end grâce au service d'astreinte.

3. Des travaux d'investissement sur les réseaux sont entrepris toute l'année. On citera pour 2022, la création d'un réseau séparatif rue de la Libération à La Couronne.



6 500 000
m³
volume d'eaux usées traitées
sur l'année

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le service assainissement de GrandAngoulême intervient sur la majeure partie du territoire pour les communes et leurs administrés. Que ce soit pour des questions d'assainissement collectif ou non collectif, un haut niveau d'expertise permet une gestion globale et intégrale de cette thématique.

« Le service assainissement, c'est aussi un service d'intervention disponible 24h/24, 7jours/7 ».



7

points d'étape
avec le SyBRA



400 000 €

taxe GEMAPI

dont 360 000 € de cotisations
aux 3 syndicats de bassin



103 000

€ TTC

création du réseau d'eaux
pluviales rue du Pont Neuf
à Ruelle

PERSPECTIVES 2023

Suite de l'inventaire des réseaux puis Schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Cartographie des sols et des zones humides.

Travaux de remplacement du collecteur Eaux Pluviales et du dalot au droit de la Rampe d'Aguesseau à Angoulême, avant réfections de voirie programmées par la Ville d'Angoulême.

LA GEMAPI ET LES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales, des milieux aquatiques et la prévention des inondations se renforcent parmi les sollicitations de la Direction Cycle de l'Eau. Si leur relation via le bassin versant est indéniable, elle doit encore être précisée. La compétence GEMAPI est transférée aux trois syndicats de bassin qui couvrent le territoire de l'agglomération (SyBRA, SYBTB, SBV Né), seul le sud de Dignac n'est couvert par aucun syndicat et implique une gestion directe.

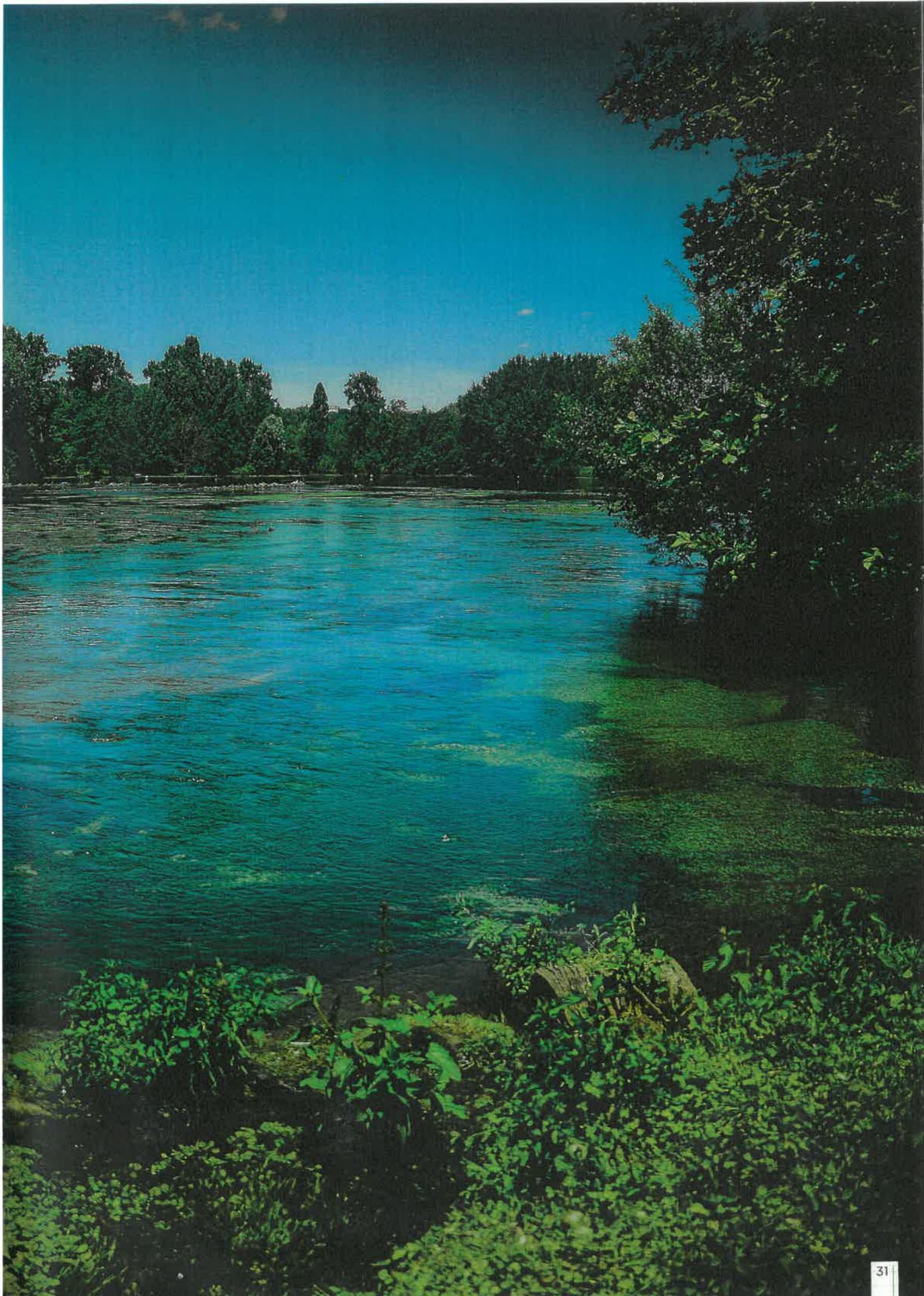
Les contours du nouveau poste de technicien GEMAPI se sont progressivement précisés et les échanges entre services de l'agglomération et syndicats se sont fluidifiés. Des points d'étape réguliers ont été mis en place avec le SyBRA, très présent sur le territoire, pour pérenniser l'échange d'informations et identifier les lacunes qui doivent encore être comblées à l'échelle de l'agglomération. De ce constat ont été amorcés d'importants projets de fond (groupe de travail organisation en cas de pollution ponctuelle des milieux aquatiques, recensement des sources drainées par les réseaux d'eaux pluviales, travail sur les cours d'eau enterrés, les ouvrages associés et les responsabilités juridiques associées, etc.)

Le volet Eaux Pluviales a été marqué par la création de février à septembre du bassin enterré de 1500 m³ sur le site de l'ancienne école Raoul Boucheron à la Grand Font (Angoulême) et l'initiation d'une mise à jour globale de l'inventaire des réseaux d'eaux pluviales des 38 communes afin de préparer un futur schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Par anticipation de l'obligation de se doter d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) d'ici 2026, un recensement des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des DICRIM existants a été réalisé et a donné lieu à la mise à disposition des communes d'un dossier documentaire et d'une cartographie en ligne avec un thème « PCS », afin de faciliter les initiatives d'élaboration et de mise à jour de ces documents.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Réseaux et milieux aquatiques réagissent en fonction de la gestion qui est faite de l'eau sur les bassins versants. Les ruissellements rencontrent des obstacles, sont ralentis, collectés voire stockés avant d'être infiltrés ou rejetés au milieu, induisant parfois pollutions et/ou inondations. Communes et usagers peuvent ainsi faire appel à la vision globale de la Direction, car l'eau ne s'arrête pas aux frontières administratives.





Un territoire qui crée des emplois

Soutenir l'entrepreneuriat, enrichir l'offre de formations, accompagner les projets de développement des entreprises, assurer un développement commercial équilibré, favoriser l'accès à l'emploi, promouvoir l'innovation et l'économie sociale et solidaire, renforcer l'attractivité du territoire... : la politique de développement économique de GrandAngoulême poursuit de nombreux objectifs et mobilise, pour les atteindre, d'importants moyens.

Dans ce domaine aussi, GrandAngoulême agit au quotidien et prépare l'avenir.

L'action au quotidien, c'est le soutien aux acteurs de l'emploi (Mission Locale, PLIE...), l'aide financière aux entreprises (ADEL, fonds d'aide à l'immobilier...) et aux communes (aide aux derniers commerces), l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin et auprès des publics des quartiers, l'animation économique grâce à l'Espace Carat et Krysalide ou au travers de manifestations d'envergure (journée de la Monnaie Locale, l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics, la valorisation de la marque territoire « Absolutement Angoulême »).

Mais GrandAngoulême agit également pour assurer les développements futurs, à travers une multitude d'actions : nouvelles implantations ou extensions d'entreprises (Hermès, Sodiporc...), prospection de foncier économique, maison de l'étudiant, Appel à projet innovation, technopôle, charte du dernier kilomètre...

Pour plus d'efficacité et de rayonnement, GrandAngoulême privilégie un fonctionnement en réseau :

- avec ses communes, à l'image des référents emploi-insertion ;
- à l'échelle supracommunale, en nouant des partenariats de projet (technopôle, territoire d'industrie...) ;
- avec ses partenaires économiques à l'image de la création de l'observatoire du commerce mené conjointement avec la CCI ;
- au niveau international comme en atteste la coopération avec le Mexique.





ENTREPRENEURIAT & INNOVATION

La mission développement économique soutien la création d'entreprises et l'innovation pour toutes les entreprises. En effet, le renouvellement du tissu économique, sa diversification et son développement par l'innovation permettent au territoire de GrandAngoulême de rester attractif et ainsi proposer des emplois pour toutes et tous. La cohérence avec les actions de la technopole Eurekatech s'amplifie.



24

entreprises accompagnées
au travers du dispositif
ADEL TPE sur l'ensemble
de l'agglomération.

ADEL TPE

Dispositif qui s'adresse aux entreprises artisanales, de services ou de commerce de détail de moins de 10 salariés et dont l'objectif est d'accompagner l'investissement matériel des TPE.

- Un dossier marquant : **Pleat-it**

Descriptif : l'entreprise est spécialisée dans le plissage artisanal, savoir-faire d'excellence classé parmi les métiers d'art de l'INMA. Depuis 2018, elle développe une collection de vêtements et accessoires inspirée de l'art du pli japonais et entièrement conçue et confectionnée à Angoulême à partir de matières premières fabriquées en France en vendant en ligne et sur des salons professionnels.

Donnée clé : activité très rare avec seulement 5 concurrents dans toute la France (aucun en Nouvelle-Aquitaine).

AAP Innovation

L'appel à projets « Innovation » est un dispositif qui vise à détecter et soutenir les projets d'innovation sous toutes ses formes. Il était décliné en 2 catégories : Émergence (projet initial de la structure) et Diversification (lancement d'une nouvelle offre de produit ou service innovant).

Pour cette 4^e édition, 12 projets ont été retenus comme lauréats de l'Appel à Projets « Innovation » et se sont vu attribuer une dotation d'un montant allant de 5000 € à 15000 € pour un montant total de 110 000 €. Certains projets ont bénéficié d'une bonification financière car ils répondaient aux critères de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie circulaire.

L Créent - L'entrepreneuriat au féminin

L Créent est un programme collectif construit pour répondre aux besoins de femmes entrepreneures et de femmes des Industries Culturelles et Créatives qui portent un projet de création d'entreprise.

L'objectif de ce programme est de leur permettre d'acquérir des compétences entrepreneuriales pratiques et concrètes, de développer leur posture d'entrepreneures et d'être accompagnées grâce à un programme d'ateliers et de formations complet et dédié.

3 axes ont été travaillés en 2022 :

- Révéler son talent d'entrepreneure
- Développer son ambition
- Cultiver sa différenciation

18 ateliers ont eu lieu sur 8 mois, du 15 avril au 24 novembre 2022 avec 22 participantes.

Option Innovation - Culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation auprès des collégiens et lycéens du territoire

Option Innovation permet, chaque année, à des jeunes de la 3^e à la Terminale et leurs enseignants de découvrir des lieux d'innovation (startups, PME/ETI, structures d'accompagnement, fablabs, pépinières...), des parcours atypiques et surtout des métiers émergents.

En 2022, Krysalide a accueilli près de 90 élèves du territoire qui ont participé à 3 ateliers autour des thèmes suivants :

- Innover au féminin
- Innover dans les industries culturelles et créatives
- Immersion dans l'industrie du futur

PERSPECTIVES 2023

Maintenir nos actions en privilégiant cette combinaison des actions au services de la création d'entreprises et de l'innovation

UN SERVICE AUX COMMUNES

Les entreprises accompagnées sont situées sur toutes les communes du territoire

KRYSSALIDE

Le technoparc Kryssalide est le lieu totem dédié à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Agrandi en 2020, il est doté d'espaces (un fablab, du co-working, des ateliers, des bureaux, des salles de réunions, un hub central) permettant d'accueillir les entrepreneurs, les étudiants ainsi que les partenaires de l'économie et de l'innovation. Il est également doté d'un démonstrateur permettant la production et le stockage de l'énergie sous forme d'hydrogène et de la restituer en fonction des besoins.

Accueil de nombreux évènements au sein des différents espaces de Kryssalide dont :

- Lancement du Pack Talents de GrandAngoulême le 2 juin
- « Rencontres de la Formation Immersive » le 6 juillet en partenariat avec la Technopole Eurekatech, la Région, Naval Group et la Région Académique.
- « Eurekatech Fest » le 13 décembre organisée avec la Technopole Eurekatech

PERSPECTIVES 2023

Évolution de l'expérimentation « hydrogène » en développant des usages complémentaires sur le site : mobilité légère, expérimentations tierces...

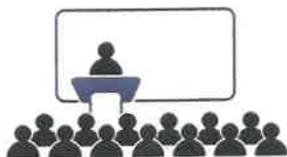
ESPACE CARAT

L'Espace Carat, Parc des Expositions et des Congrès de GrandAngoulême, est le lieu dédié à l'accueil de nombreux évènements : salons publics ou professionnels, évènements d'entreprise, congrès et séminaires, spectacles et concerts...

En 2022, l'activité a encore été ralentie en début d'année avec aucune manifestation en janvier puis l'accueil d'évènements a pu reprendre pour les salons mais un certain nombre de spectacles n'ont pu avoir lieu, la programmation des tournées se trouvant encore affectée. De plus, les évènements privés de types séminaires ou conventions, n'ont repris que très lentement, certaines entreprises ayant continué à organiser leurs réunions en visio.

L'Espace Carat a accueilli 66 manifestations :

- 15 spectacles et concerts dont 1 séance cinématographique du FFA
- 13 salons
- 24 évènements d'entreprises
- 2 Ludopark
- 1 évènement sportif
- 11 réunions de GrandAngoulême



24
évènements
d'entreprises



15
spectacles et concerts
dont 1 séance
cinématographique du FFA



13
salons





14

dossiers de candidature ont été montés (dont notamment 4 recherches de bâtiments industriels, 4 recherches de bureaux, un centre d'appels et une reprise de friche industrielle captée ou encore le projet d'implantation HERMÈS)



Par ailleurs, un dossier de candidature monté en 2019 en partenariat avec MAGELIS s'est concrétisé fin 2022, avec l'arrivée de

BOBBYPILLS
sur le territoire



GrandAngoulême a participé au

SIMI
au Palais des Congrès le 6 décembre 2022 afin de renforcer les liens avec des entreprises du territoire ou pour attirer des promoteurs investisseurs

IMPLANTATION D'ENTREPRISES

L'accueil de nouvelles entreprises et un parcours résidentiel des entreprises fluide va contribuer à la dynamique économique globale. La Mission développement économique s'attache donc à accompagner les principaux projets d'entreprises et à créer les conditions favorables afin que le territoire maintienne ses capacités foncières économiques à moyen terme.

Le 15 mars 2022, HERMÈS INTERNATIONAL a annoncé son choix d'implanter une nouvelle maroquinerie en Charente, sur un terrain d'environ 4 ha situé sur le Parc d'Activités Bel-Air à L'Isle-d'Espagnac. À l'horizon du 2^e semestre 2025, ce sont ainsi 280 salariés dont 260 artisans qui travailleront sur des articles de maroquinerie de la marque dans un bâtiment d'environ 4 000 m² sur le territoire.

Le 6 octobre 2022, l'APAVE a inauguré sa nouvelle agence dans un bâtiment de 970 m² environ sur un terrain de 7 017 m² sur EURATLANTIC.

Par délibération du 24 novembre 2022, le projet de transfert du laboratoire d'analyses et de recherches départemental a été validé sur un terrain d'environ 9 300 m² sur le Parc d'Activités EURATLANTIC.

Par ailleurs, de nombreux accompagnements de projets d'entreprises endogènes ont été assurés pour des transferts sur de nouveaux terrains en ZA, des extensions de bâtiments in situ via notamment des opérations de portage de foncier économique (FRENCH DESSERT ou SOFRIOLOG à Angoulême, NEXT Emballage à Nersac) ou pour la reprise de l'ancienne base logistique INTERMARCHÉ sur la commune de Roulet-Saint-Estèphe.

PERSPECTIVES 2023

L'adoption du schéma des zones d'activités et la priorisation des actions en 2023 est important car les contraintes environnementales et sociétales amèneront à penser différemment les opérations d'aménagement foncier économique.





COMMERCE

GrandAngoulême a la compétence Commerce depuis le 1^{er} janvier 2017, a voté en 2018 son schéma directeur du Commerce et de l'artisanat de proximité et en mars 2022 sa feuille de route.

Les enjeux du mandat actuel sont les suivants :

- Développer l'identité du territoire autour d'une stratégie sur le commerce de proximité.
- Accompagner l'évolution et le développement du commerce.
- Soutenir l'attractivité des centralités et accompagner un aménagement et développement commercial équilibré.
- Mettre en place une gouvernance de la politique du commerce qui s'appuie sur des partenariats renforcés.

Optimiser la livraison de proximité : le dernier kilomètre

Participation à un programme national InTerLUD lancé par le Cerema et Logistic Low Carbon

GrandAngoulême s'engage dans une charte intercommunale de la logistique urbaine durable en étroite concertation avec les acteurs locaux du territoire : 3 ateliers de concertation et 2 ateliers liés à la décarbonation ont été réalisés soit la participation de 139 personnes dont 69 acteurs privés et publics impliqués dans la démarche.

Renforcer les centralités par une adaptation des outils réglementaires

Mettre en place un observatoire du commerce avec notre partenaire la CCI Charente.

En 2022, la CCI a présenté un volet qui consiste à l'observation de la demande des consommateurs afin de mieux connaître le comportement d'achat et comprendre les dépenses des habitants par famille de produits.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le service Commerce accompagne les communes dans le maintien de leur tissu commercial :

- Dispositif d'aide au « dernier commerce » : subvention aux communes. GrandAngoulême mène parallèlement une politique active pour conforter les centralités.
- Règlement Local de Publicité intercommunal : pour l'application du RLPi approuvé en février 2021, GrandAngoulême a accompagné les communes pour la mise en conformité des dispositifs publicitaires au regard de la réglementation nationale.
- Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire multisites sur 4 communes : Angoulême, Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre.



13 445 €
par ménages

(montant de consommation des ménages de GrandAngoulême sur les produits courants).



90 %
des ménages

consomment sur le territoire de GrandAngoulême et 7 % en vente à distance.



68 %

des dépenses des ménages se font en grandes surfaces

PERSPECTIVES 2023

- Observatoire du Commerce : analyse des flux piétons
- Mise en conformité des dispositifs publicitaires avec le règlement du territoire



2 600
Jeunes

accueillis par la Mission Locale
(soit + 18 % par rapport à 2021)



90

personnes ont assisté
à la Journée nationale
des Monnaies Locales
complémentaires accueillie
par GrandAngoulême
et organisée par La Bulle et
le Mouvement Sol

PERSPECTIVES 2023

L'appel à projet Innovation avec bonification ESS fait place à un concours avec une catégorie Innovation et transitions. Aussi, un outil recensant les acteurs de l'ESS dont les Tiers Lieux du Territoire est en cours de réflexion.

Un état des lieux de l'offre de service offerte par les structures inclusives du territoire, créatrices d'emplois et de richesses est disponible.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), EMPLOI ET INSERTION

Sur près de 40 500 emplois salariés sur notre territoire, 13 % relèvent de l'ESS. L'ESS est une économie à part entière qui s'inscrit dans le développement local, une économie de proximité qui cherche à répondre aux besoins du territoire. Elle contribue à la création, notamment, d'emplois non délocalisables.

L'agglomération soutient également certains dispositifs pour permettre un accès à l'emploi pour tous.

La sensibilisation à l'ESS, sa connaissance et sa reconnaissance se poursuivent sous différentes formes, auprès des agents, élus, partenaires, associations, entreprises... Les rendez-vous d'affaires engagés (ESSPRESSO : matinée entrepreneuriat et ESS) ont réunis 80 participants avec près de 220 rendez-vous effectifs et un taux de satisfaction des participants de plus de 90 %. Les liens entre cette thématique transversale et les différentes compétences de l'agglomération se renforcent : développement économique, mobilité, culture, agriculture, commerce, prévention des déchets, commande publique...

La signature de la charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics, le 20 octobre 2022, sur le site de la nouvelle Usine d'eau et d'assainissement du Pontil a permis de réitérer l'engagement de l'agglomération pour introduire les clauses d'insertion

dans ses marchés avec le soutien de la plateforme départementale des clauses sociales (portée par le GE16). Des outils ont été créés pour faciliter cette approche, source de recrutements potentiels pour les entreprises et de montée en compétences pour des personnes éloignées de l'emploi. Cette démarche globale a été relayée auprès des communes.

La Mission Locale, acteur majeur pour l'emploi des jeunes, connaît une hausse de 18 % du nombre de jeunes pris en charge. La Cité de l'emploi, quant à elle, a permis d'accompagner une trentaine de femmes résidant en Quartier Prioritaires de la Politique de la Ville. Enfin, l'étude d'opportunité quant au démarrage d'une expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue durée sur le territoire a conclu à un avis favorable mais le Département, partenaire financier indispensable, n'a pas donné suite au projet.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Le guide du référent emploi insertion est désormais disponible (version numérique et papier). Il a pour objectif, entre autres, de rendre clair, simple et lisible l'offre de services en matière d'emploi et d'insertion et de favoriser les contacts et la mise en réseaux des acteurs pour rendre plus efficiente l'orientation vers les professionnels concernés.



FORMATION & ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

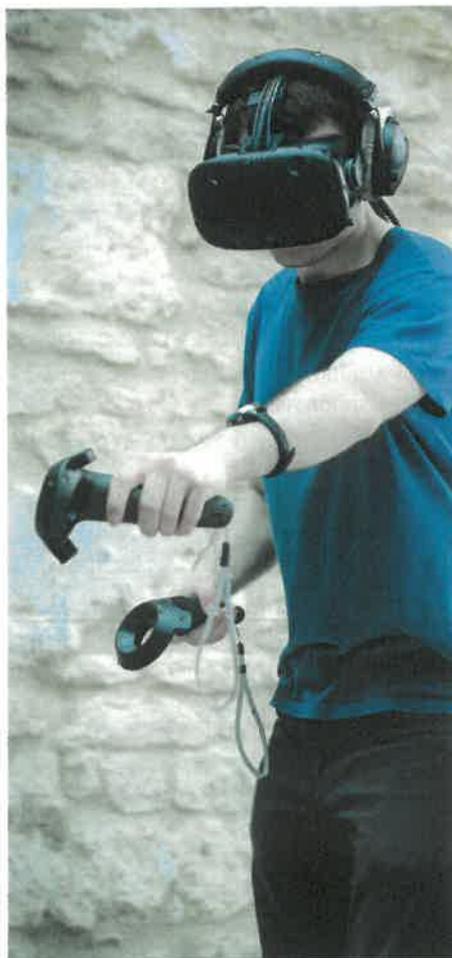
Avec presque 6 000 étudiants sur son territoire, GrandAngoulême se positionne comme un des principaux Pôle d'Enseignement Supérieur – hors site universitaire de plein exercice – de la Nouvelle-Aquitaine. Le développement de l'enseignement supérieur est déterminant pour accompagner la mutation économique et l'attractivité du territoire qui bénéficie de nombreux atouts sur lesquels il est nécessaire de capitaliser. En 2016, GrandAngoulême a pris la compétence « Enseignement supérieur » et a adopté en décembre 2019 un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Les actions se déclinent autour de 4 ambitions :

- consolider et développer une offre de formation attractive,
- accompagner les dynamiques en matière de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat,
- renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire,
- et enfin intensifier la vie étudiante en répondant aux besoins des étudiants dans tous les domaines.

Les faits marquants de 2022 sont :

- La valorisation de l'offre de formation locale en finançant un stand collectif « Étudier à Angoulême » au Salon de l'Étudiant de Bordeaux (depuis 2018).
- Signature d'une convention cadre de partenariat 2022/2024 avec l'Université de Poitiers et la Fondation Poitiers Université.
- Le Copilotage du dispositif CLEE (Comité Local École Entreprise) aux côtés de l'Académie de Poitiers visant à être un levier pour développer et pérenniser les partenariats entre l'éducation nationale et le monde économique.



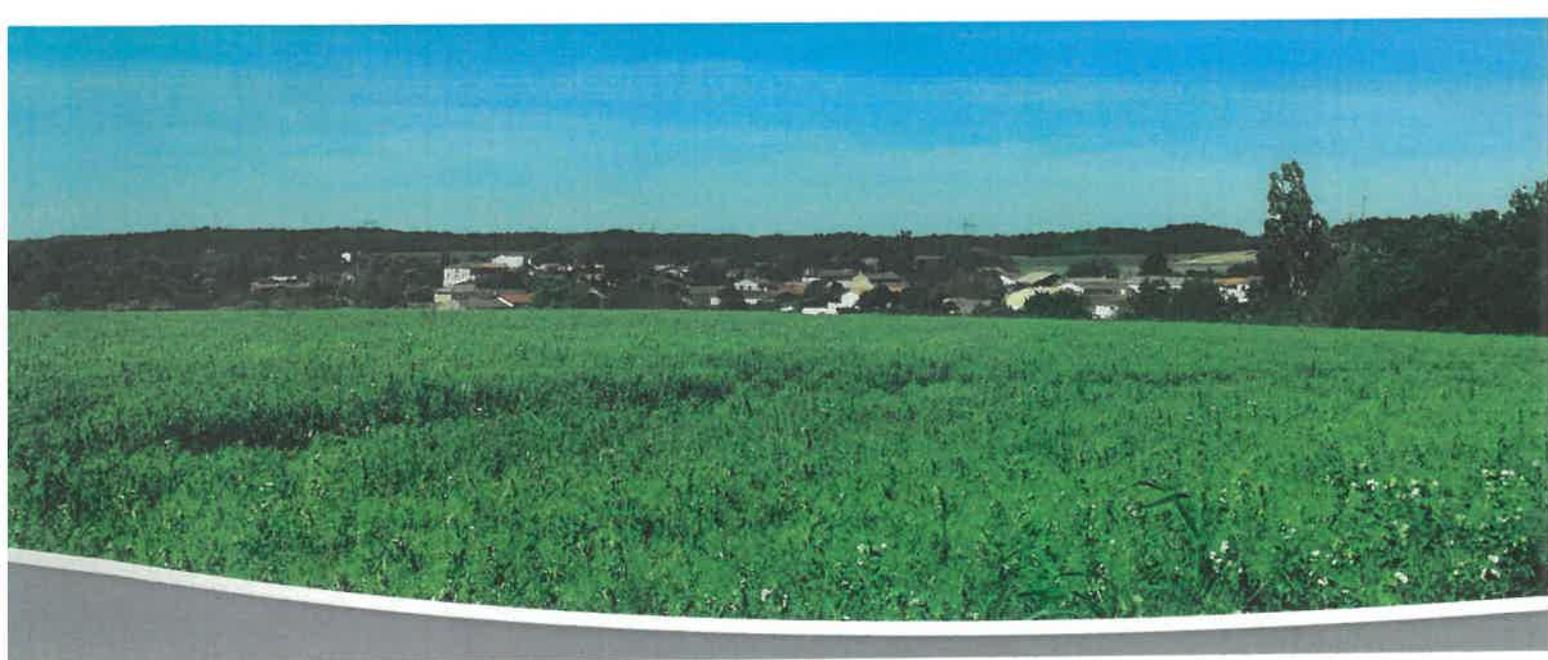
2750

étudiants

ont participé à l'ensemble des actions proposées dans le cadre de l'Angou'Mois Étudiant

PERSPECTIVES 2023

- Soutien à la préfiguration d'une chaire « ICC dans les univers immersifs »
- Cofinancement avec le Conseil Départemental d'un poste de chargé de mission « Vie étudiante – animation SLESRI »



78

**demandes
de renseignements
reçues en 2022**

(soit -21 % par rapport à 2021)
relatives à des recherches
de locaux pour des activités
de type Industrie, artisanat
ou tertiaire représentant plus
de 44 555 m²



37

demandes comptabilisées
pour des recherches de terrains
allant de 150 m² à 2,5 hectares
représentant un total de plus
de 209 031 m²

PERSPECTIVES 2023

La fin des travaux de viabilité et d'aménagements paysagers de la tranche 3 du PA EURATLANTIC bloquée par le report de livraison des 3 postes HTA ENEDIS et la poursuite en parallèle de la pré commercialisation.

IMMOBILIER ET FONCIER D'ENTREPRISE

En 2022, le village d'entreprises des Molines à Angoulême a été occupé à 100 %, malgré quelques demandes de fin anticipée de bail en fin d'année en raison du contexte géopolitique européen ou de crise énergétique.

GrandAngoulême a initié le lancement d'une étude stratégique en matière de foncier économique dit « Schéma Directeur des Zones d'Activités » qui a pour enjeux de définir :

- les grandes orientations de développement, de densification et de requalification des Zones d'Activités pour les années à venir,
- la politique de l'agglomération en terme de foncier économique en cohérence avec les enjeux de la loi Climat et Résilience (du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ») ; les objectifs de la loi visent notamment à :
 - › diviser par deux d'ici 2030 le rythme d'artificialisation,
 - › atteindre d'ici 2050 le zéro artificialisation nette
 - › remplacer par un enjeu de « sobriété foncière » le terme « Zéro Artificialisation Nette ».

Le Bureau d'études MODAL a été retenu et différents RDV et ateliers tant en interne qu'avec des entreprises se sont tenus.





MARKETING TERRITORIAL

GrandAngoulême a intensifié ces dernières années sa démarche de marketing territorial : la promotion économique et la valorisation de notre attractivité en sont les enjeux majeurs. La crise sanitaire a redistribué les cartes de l'attractivité territoriale : regain d'intérêt pour les territoires de taille moyenne et salariés attirés par une meilleure qualité de vie. Cette année, nous avons affirmé plus fortement notre positionnement marketing : un territoire dynamique, à taille humaine où il fait bon vivre, en phase avec les attentes des salariés et porteurs de projets souhaitant changer de région.

Le Lancement du Pack Talents

Recruter de nouveaux talents est un levier indispensable pour la croissance – voire le maintien – des entreprises. Pour les accompagner face à la pénurie des compétences, le Pack Talents a été lancé début juin 2022 avec une ambition forte : faciliter le recrutement exogène des entreprises grâce à l'attractivité du territoire mais également en levant les freins à la mobilité.

Ce dispositif est évolutif et propose un ensemble de services pour accompagner les entreprises sur un spectre large, de la préparation de l'offre d'emploi à l'intégration du salarié sur le territoire :

ATTIRER : promouvoir notre territoire

Mise à disposition d'outils d'attractivité (plaquette Absolutement Angoulême, vidéos, site internet et présentations sur-mesure pour les sessions de recrutement)

UN SERVICE AUX COMMUNES

La promotion territoriale est un enjeu collectif, notre politique marketing valorise l'ensemble des atouts de nos 38 communes. Les entreprises de l'ensemble du territoire peuvent être accompagnées pour affirmer leur attractivité.

MARKETER : aider les entreprises à se démarquer des offres concurrentes

Création d'outils graphiques pour construire son offre d'emploi, proposition d'éléments de langage pour présenter le territoire ; organisation d'ateliers pour développer sa « marque employeur », participation à des salons emploi nationaux et relai des offres sur notre site absolument-angouleme.fr

CONVAINCRE & ACCUEILLIR : pour rassurer le candidat et encourager son installation

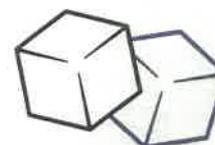
Organisation de visites du territoire, nouveau dispositif « emploi du conjoint », création d'un service de conciergerie pour la recherche d'hébergement et organisation d'événementiels d'intégration pour les nouveaux salariés.



Participation à

4

salons/événements
nationaux



+50

accompagnements
Pack Talents



+5 200
abonnés LinkedIn



4,8 M€
de recettes

de subventions perçues
en 2022 pour les dossiers
suivis par la Direction.



30

communes

accompagnées sur 38,
dont 21 rurales et 9 urbaines,
pour 75 projets.



20 400 €
attribués

pour soutenir la dynamique
européenne sur le territoire.

PERSPECTIVES 2023

- Mise en œuvre du Fonds de Concours Solidarité créé le 08/12/2022.
- Évaluation du programme de Coopération avec le Mexique.
- Signature de la convention d'investissement avec le Département.

PARTENARIATS FINANCIERS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

La direction assure toute la gestion de la contractualisation avec d'autres collectivités dans le cadre du financement des projets de GrandAngoulême. Elle assure aussi les coopérations internationales de l'agglomération dont celle avec le Mexique

Concernant les contractualisations :

4,8 M€ de recettes de subventions dont : 2 M€ Fonds Européens, 1,150 M€ État, 660 K€ Région Nouvelle-Aquitaine, 1 M€ Conseil Départemental de la Charente. Les principaux projets financés sont : SAEIV et Billetterie du BHNS, Centrale Photovoltaïque de Fléac, PEM d'Angoulême et La Couronne.

L'élaboration du **Contrat Régional** de Développement et de Transition 2023-2025, dans lequel ont déjà été inscrits 23 projets à l'échelle du territoire Grand Angoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord.

La sélection régionale de ce même territoire pour conventionner sur la mise en œuvre des **fonds territoriaux européens**.

Un nouveau service dédié aux Communes

Le lancement de la Mission Financements des Projets communaux : Suivi des projets communaux inscrits dans les contractualisations portés (CRTE, Contrat régional, Fonds européens Feder/ Leader) ; Veille, Conseil, Accompagnement au montage des dossiers financements et soutien à leurs dépôts.

Coopération européenne :

Poursuite des actions du projet HUBin dans le cadre du programme H2020 (537 K€ sur 3,5 ans financé à hauteur de 100 % par L'Europe) pour développer des Sentiers Métropolitains dans une démarche de

co-crédation avec les partenaires locaux de l'image, des artistes et des habitants.

Poursuite du dispositif **L'Europe commence ici** visant à soutenir les associations locales dans leurs projets de sensibilisation à l'Europe.

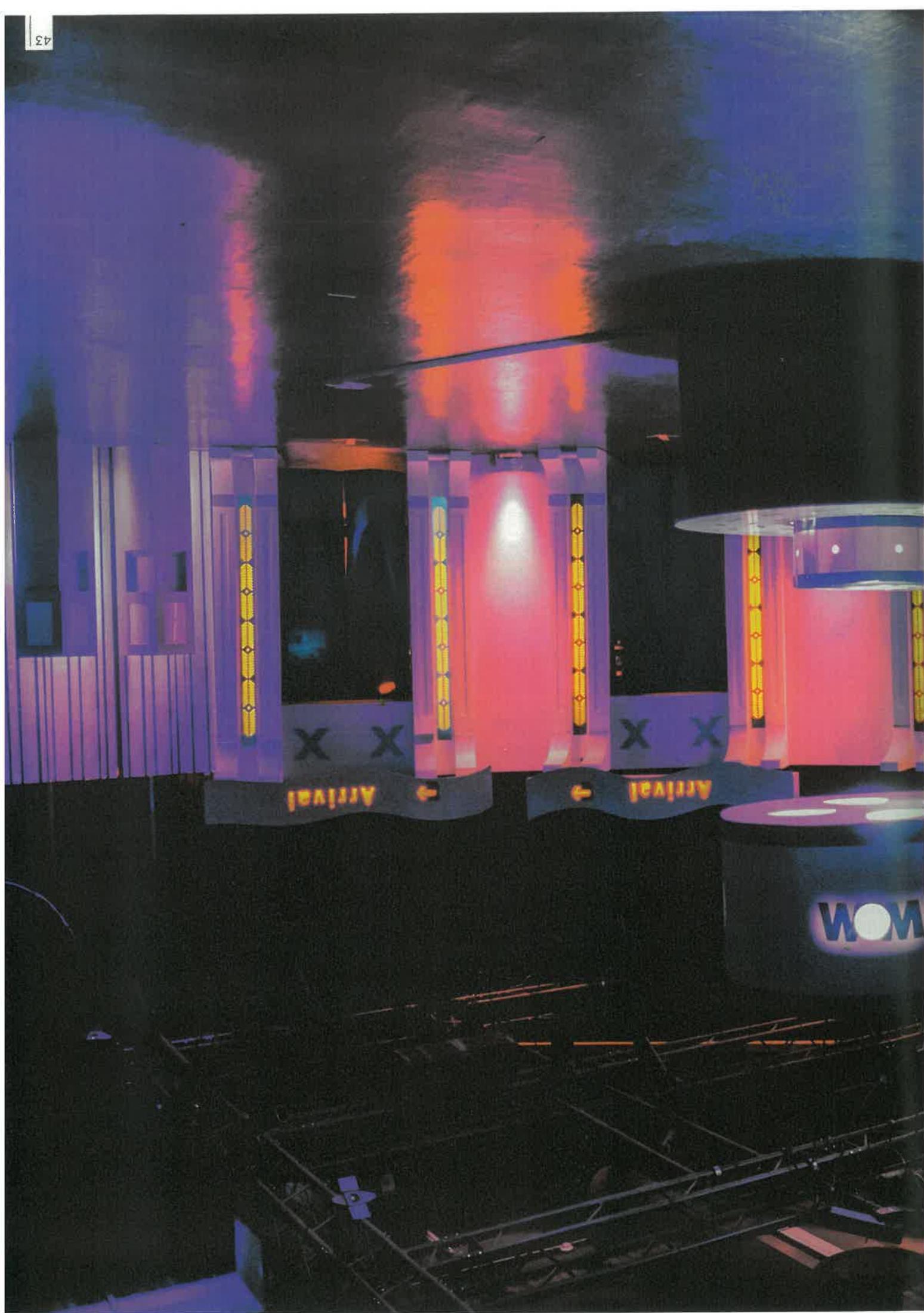
Coopération décentralisée avec le Mexique soutenus par l'Agence Française de Développement et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

La deuxième phase du projet Confluence créative, mené avec Zapopan a permis de consolider le lien entre les écoles de l'image et l'université mexicaine à travers la signature d'un accord de coopération à long terme ; d'appuyer l'incubateur pour intégrer un parcours d'accompagnement aux entrepreneurs culturels et créatifs ; de renforcer la place de la Casa del Autor comme un espace dédié à la création artistique.

GrandAngoulême et Zapopan se sont également associés à Guadalajara pour imaginer un projet visant à faire de leurs écosystèmes ICC (Industries Culturelles et Créatives) respectifs des acteurs clés du développement local (résidences de quartier et échanges d'entrepreneurs).

Solidarité internationale :

Poursuite des dispositifs **1 % Solidarité** visant à soutenir des associations locales dans leurs projets Eau/assainissement/déchets dans les pays les moins développés.





Des moyens pour agir

Dans un contexte financier incertain lié à l'inflation importante qui pénalise lourdement les budgets de l'agglomération, la maîtrise et l'optimisation des ressources s'avèrent primordiales. La Direction des Ressources et de la relation aux administrés regroupe les différentes fonctions support, chargées de gérer et d'optimiser les ressources de la collectivité, d'accompagner les élus et les services opérationnels dans la mise en œuvre du projet d'agglomération en apportant une expertise dans les domaines juridique, financier, humain et numérique.

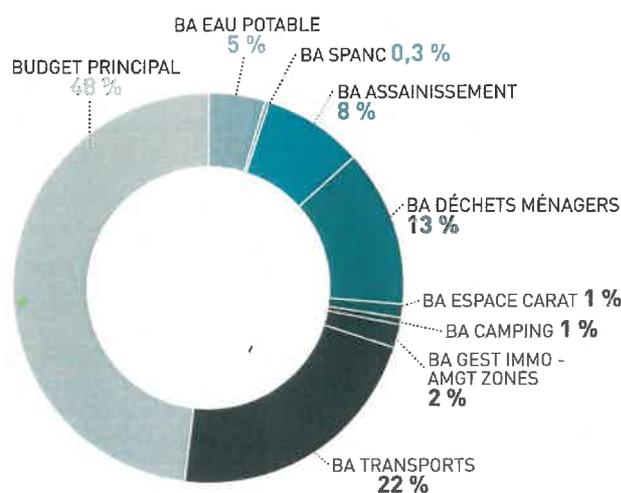
En 2022, la direction des Ressources a poursuivi ses efforts pour développer et prendre soin des ressources de l'agglomération :

- en adoptant son nouveau protocole du temps de travail qui a permis de prendre en compte les sujétions particulières imposant des rythmes ou des conditions de travail pénibles pour certains agents et d'offrir une plus grande souplesse dans l'organisation du temps de travail pour d'autres ;
- en mettant en place une nouvelle communication interne renforçant l'information et le lien entre les agents ;
- en adoptant une nouvelle structuration budgétaire traduisant les ambitions et les enjeux du projet d'agglomération ;
- en renforçant le rapport de proximité avec les usagers pour une meilleure accessibilité des services communautaires qui passe par la définition d'une gestion de la relation aux administrés avec une harmonisation des pratiques d'accueil et le développement de la e-administration ;
- en faisant de la commande publique un levier de stimulation de l'économie locale de la collectivité en préservant les investissements programmés grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité et en réduisant le délai de paiement des factures qui s'est établi en moyenne à 15,6 jours en 2022.

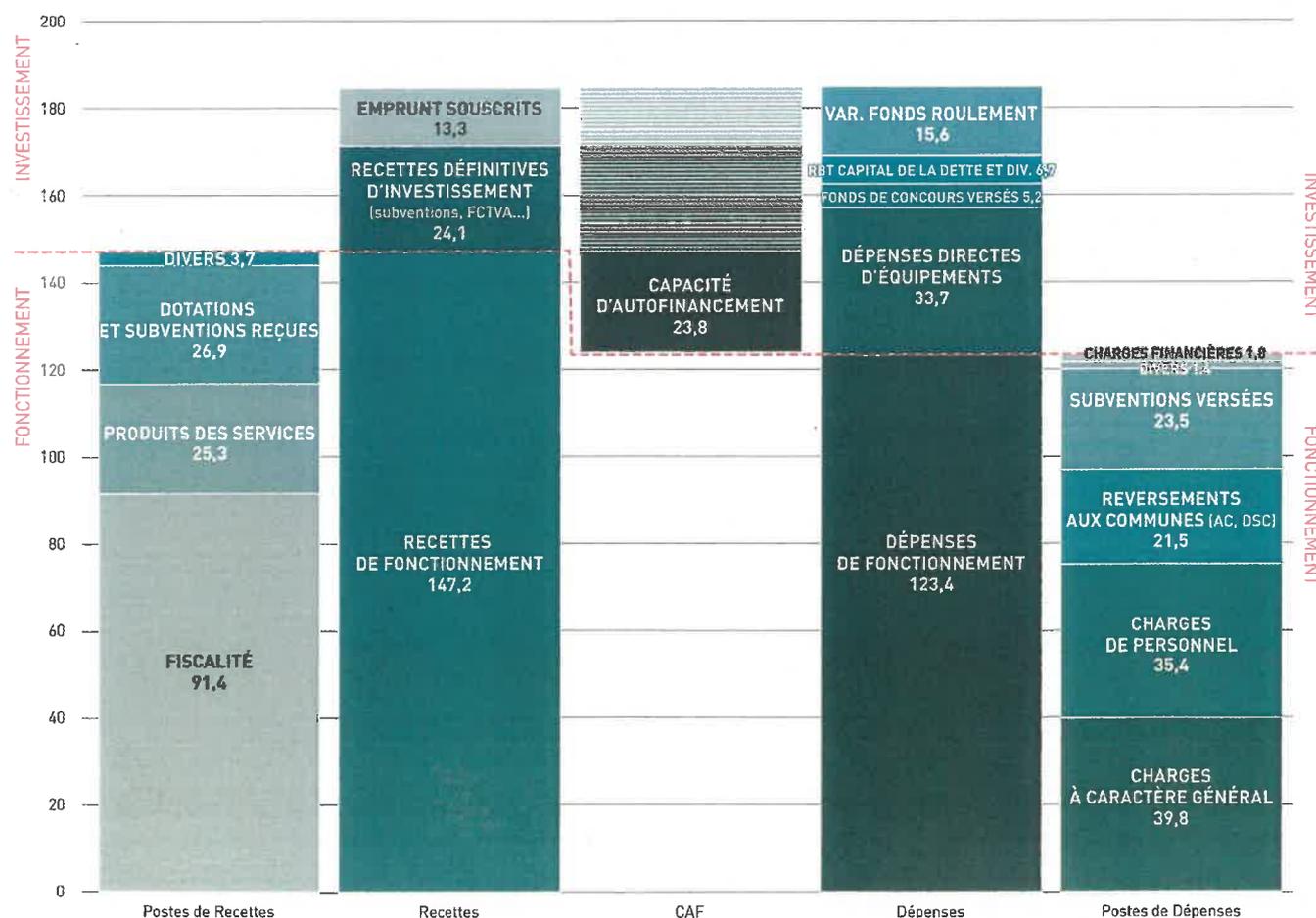


BUDGET

Le rapport financier 2022 présenté ici consiste en une analyse des comptes administratifs consolidés de l'agglomération, qui s'apprécie sans considération des équilibres propres à chacun des budgets. GrandAngoulême dispose en effet d'un budget principal et de huit budgets annexes. Ce découpage est rendu nécessaire par des considérations fiscales, certains budgets annexes étant assujettis à la TVA (budgets annexes assainissement, eau potable, gestion immobilière et aménagement de zones, camping, transports en commun, Espace Carat). Les dépenses et recettes de l'agglomération sont par ailleurs réparties en deux sections. Une section de fonctionnement qui comprend les dépenses telles que les subventions aux associations, les charges de personnel ou encore les dépenses courantes (électricité, assurances, entretien...) mais également les recettes récurrentes telles que les dotations de l'État et la fiscalité. La section d'investissement concerne les travaux et acquisitions d'équipements (opérations d'équipement, canalisations d'eau, achat de bennes à ordures ménagères, aménagement des zones d'activités économiques...) ainsi que les fonds de concours versés à des tiers. Elle est financée par des subventions et par emprunts.



Comptes administratifs consolidés 2022 des budgets de GrandAngoulême (M€)



NB : Les flux croisés entre budgets ont été neutralisés et ne sont pas pris en compte dans les recettes et les dépenses de fonctionnement. La section d'investissement a également été retraitée pour neutraliser certaines écritures de régularisations.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de GrandAngoulême (147,2 M€) sont principalement constituées de recettes fiscales (91,4 M€), avec une prédominance de la fiscalité économique : versement mobilité (22,2 M€) et cotisation économique territoriale (CVAE 9,1 M€ et CFE 11,1 M€) notamment. La principale recette de fiscalité ménages est la taxe d'habitation avec 20,7 M€ dont l'essentiel est désormais perçue via un produit de TVA transféré par l'État.

Les autres recettes sont réparties entre produits des services (25,3 M€) et dotations, subventions et participations reçues (26,9 M€). Les produits des services concernent par exemple les recettes de redevances (assainissement collectif, collecte et traitement des déchets des professionnels et des services publics, ...) ainsi que les recettes des équipements communautaires (camping, espace Carat, conservatoire Gabriel Fauré, Nautilus, ...). Enfin, le poste dotations et subventions comptabilise notamment la dotation globale de fonctionnement versée par l'État (14,5 M€), la participation des éco-organismes pour l'exercice de la compétence déchets ménagers, certaines compensations fiscales de l'État ainsi que des participations de partenaires (prestation service CAF, subventions culturelles...).

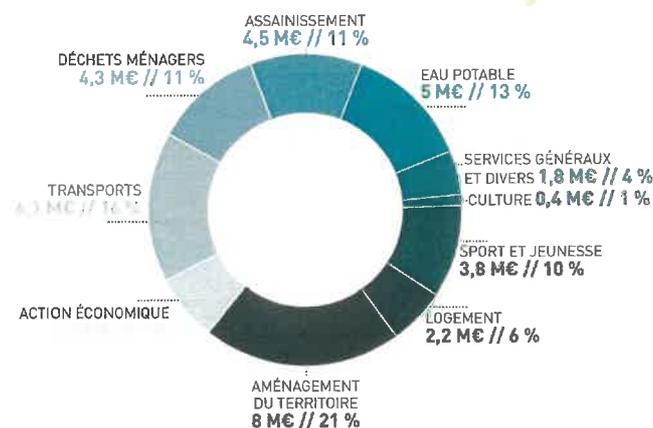
Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 se sont élevées à 123,4 M€. Cette somme comprend notamment les attributions de compensations versées aux communes membres pour 21,3 M€, les charges à caractère général pour 41,5 M€ (dont 22,4 M€ consacrés au fonctionnement du service public de transports), les charges de personnel pour 35,4 M€ ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires et associations.

La capacité d'autofinancement dégagée par le surplus de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement a été de 23,8 M€ en 2022. Cette somme permet de financer une part significative des dépenses d'investissement de l'agglomération.

Les dépenses d'équipement

GrandAngoulême a réalisé 38,9 M€ de dépenses d'équipement en 2022 : 70 % d'entre elles sont consacrées aux autorisations de programmes liées aux grands projets de l'agglomération (27,2 M€ sous forme de dépenses directes et fonds de concours). Les 30 % restants sont dédiés aux dotations annuelles et autres opérations permettant le renouvellement et l'amélioration du patrimoine de la collectivité pour 11,7 M€.

Dépenses d'équipement 2022 par compétence : 38,9 M€



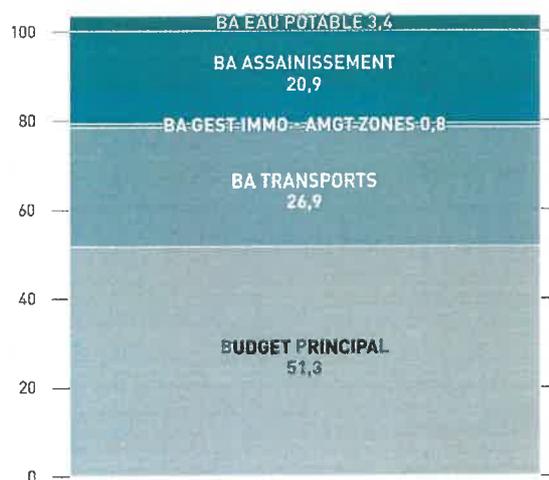
La présentation des dépenses d'équipement par compétence permet d'illustrer les différents champs d'intervention de l'agglomération. On peut notamment relever les postes suivants :

- **Transports 6,1 M€** : il s'agit principalement des dépenses consacrées à la restructuration du réseau et du BHNS, la mise en accessibilité de stations, l'acquisition de bus et de vélos.
- **Eau potable 5,0 M€** : cette somme comprend les travaux de l'usine d'eau potable de Touvre pour 4,5 M€.

- **Assainissement 4,5 M€** : il s'agit de travaux sur réseaux et stations d'épuration.
- **Déchets ménagers 4,3 M€** : cette somme comprend les acquisitions de bennes et les aménagements de déchetteries ainsi que les travaux de restructuration de l'usine d'incinération consécutifs à son arrêt pour 1,6 M€.
- **Action économique 2,7 M€** : aide à l'immobilier, fonds de concours versés, renouvellement des voiries des zones d'activités...
- **Aménagement du territoire 8,0 M€** : ce poste regroupe par exemple, les dépenses du secteur gare, du pôle d'échange multimodal Sud-Angoumois, la participation de GrandAngoulême à l'aménagement de la RN141 ou encore les travaux d'eaux pluviales (Grand Font).
- À noter le poste services généraux pour 1,8 M€. Il s'agit notamment des dépenses consacrées aux grosses réparations sur bâtiments, aux équipements informatiques (réseau, matériel, licences) ainsi qu'au renouvellement du parc de véhicules. Cette rubrique comprend également les attributions de compensation versées aux communes pour 0,8 M€.

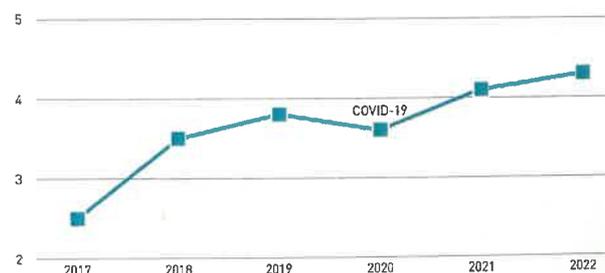
L'endettement

Répartition de l'encours de dette par budget (M€)



L'encours de dette est composé d'une centaine de contrats dont la quasi-totalité est classifié 1A selon la charte Gissler (risque minimal). 13,3 M€ d'emprunts ont été contractés en 2022 : 3,8 M€ au budget principal, 4 M€ au budget annexe Transports, 2,5 M€ au budget annexe Assainissement et 3 M€ au budget annexe Eau Potable. L'encours de dette global de GrandAngoulême s'établit ainsi à 103,3 M€ à fin 2022 (y compris Partenariat Public Privé « stade d'athlétisme »). Rapporté à l'épargne brute, cet encours renvoie une **capacité de désendettement inférieure à 4,5**, le seuil d'alerte étant fixé à 8, voire 10 ans.

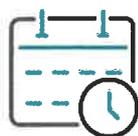
Ratio désendettement (an)



Si la capacité de désendettement de l'agglomération reste très satisfaisante, sa durée augmente tendanciellement depuis 2017. Cela traduit une dégradation de l'épargne brute sur la période, conjuguée à une augmentation de l'encours de dette, principalement en début de période (2017-2019) et en 2022.



FINANCES



15,6
jours

délaï global de paiement (DGP) 2022 (délaï moyen de paiement aux fournisseurs)



24 411
nombre écritures
traitées

(20 306 en dépenses
et 4 105 en recettes)

PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera consacrée à la stabilisation du cadre budgétaire M57 et du suivi budgétaire du projet de territoire, à la poursuite de la dématérialisation pour les tiers privés et l'interfaçage du système d'informations Finances avec l'outil informatique du Cycle de l'eau, au déploiement d'un outil de facturation ainsi qu'à l'évolution vers le compte financier unique (CFU) en lien avec le comptable public.

La direction des Finances est composée de 12 agents. Elle travaille de manière transversale avec l'ensemble des directions de la collectivité et sur tous les budgets, ainsi que le SMAPE (Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau). Ses missions s'articulent autour de la préparation et de l'exécution budgétaire, en lien avec les unités de gestion (UG). Elle réalise également des missions d'expertise en matière d'analyse financière et de perspectives pluriannuelles, de gestion de la dette et de fiscalité ainsi que de transferts financiers entre budgets et vers les communes membres.

L'année 2022 a principalement été consacrée à la **préparation de la migration de plusieurs budgets de la collectivité vers une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, la M57**, qui devient désormais la nomenclature commune à l'ensemble des services publics administratifs.

Cette évolution a été l'occasion d'**adapter le cadre budgétaire pour intégrer la codification du projet d'agglomération** adopté fin 2021. Ainsi, à compter de 2023,

la présentation des dépenses prévues et effectuée de tous les budgets pourra être réalisée aussi bien par le prisme comptable habituel que par le prisme des ambitions politiques du projet « Angoulême vers 2030 ».

Le SI Finances a par ailleurs été adapté pour **intégrer le volet financier des délégations à l'administration** avec une interface avec le parapheur électronique pour la signature des bons de commande.

UN SERVICE AUX COMMUNES

L'année 2022 a vu l'aboutissement de la réflexion sur la mise en œuvre d'un **fonds de concours Solidarité** en direction des plus petites communes du territoire, en cohérence avec le pacte financier et fiscal adopté début 2020. Ce nouveau fonds de concours va ainsi se déployer dès 2023.



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Composée de 17 agents, la direction des ressources humaines et appui managérial veille à fournir aux services communautaires, les moyens humains nécessaires à la réalisation de leurs missions de service public. Elle est soucieuse d'accueillir, conseiller et informer les 700 agents permanents sur toute question relative à leur situation administrative.

Les principales activités de l'année 2022 de la DRH correspondent à une volonté de modernisation et de transformation de l'administration communautaire pour répondre aux attentes des salariés, notamment :

- la poursuite des travaux relatifs au **plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** via :
 - › la constitution et la formation d'un réseau interne et de proximité de **15 référents égalité** ;
 - › l'adoption d'un nouveau règlement de temps de travail visant à favoriser l'articulation vie professionnelle et vie personnelle et familiale ;
 - › le lancement d'une action pluriannuelle de formation et sensibilisation de l'ensemble des agents sur le thème de l'égalité femmes hommes.

- Le renouvellement des **contrats prévoyance et mutuelle santé** effectifs depuis le 1^{er} janvier 2023.
- L'élaboration d'un nouveau conventionnement triennal passé avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour pérenniser les **actions en faveur des travailleurs en situation de handicap**.
- Le renouvellement des instances représentatives du personnel via les élections professionnelles de décembre 2022.
- La poursuite de la démarche de **prévention des conduites addictives**.



102

recrutements

dont 59 % de femmes



5

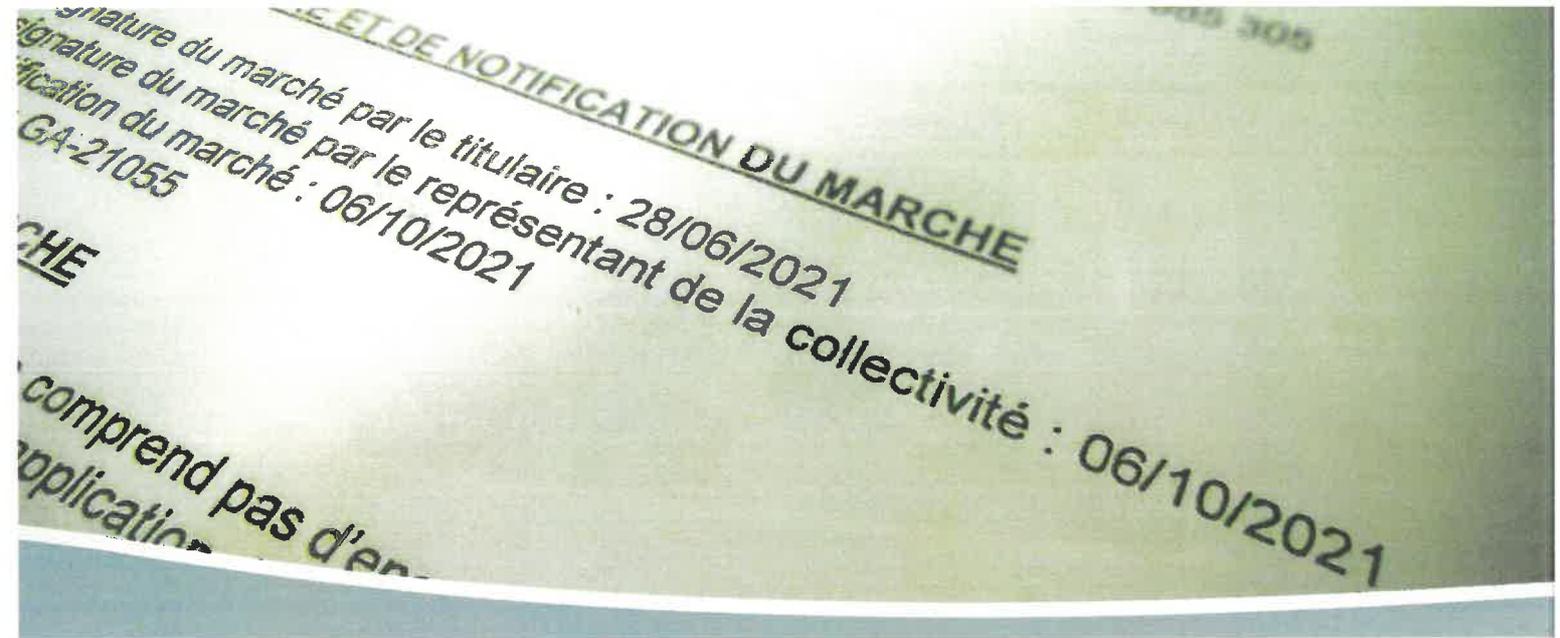
travailleurs en situation de handicap

recrutés en 2022

PERSPECTIVES 2023

L'engagement de la **démarche managériale GRAINE (GRand-Angoulême INnovation Échanges)** vise à favoriser l'appropriation du projet d'agglomération et à donner des clés pour construire les projets de service.

Cette démarche se concrétisera en 2023 par la rédaction collaborative d'une **charte de management et de fonctionnement** permettant d'engager un vaste plan pluriannuel de formation et de collaboration des encadrants.



COMMANDE PUBLIQUE

La direction de la commande publique compte 10 agents. Elle assiste et conseille les directions opérationnelles en matière de préparation, de passation, d'exécution des contrats et gère la rédaction et les procédures de consultation liées aux marchés publics et aux contrats de concession, notamment ceux portant délégation d'un service public. C'est un service commun avec la Ville d'Angoulême et son CCAS.

Dans l'année 2022, plusieurs secteurs économiques ont été affectés par des **pénuries d'approvisionnement** ayant entraîné des **augmentations des coûts** et un **allongement des délais de livraison**. Pour prendre en compte les effets de ces difficultés dans l'exécution des marchés publics, la direction de la commande publique a connu une **intense activité de conseil, d'accompagnement des directions opérationnelles** et des unités de gestion ainsi que d'**adaptation des contrats en cours**.

GrandAngoulême a conclu un contrat d'assistance à l'élaboration d'une **stratégie d'achat partagée avec les communes** membres de l'agglomération. Cette étude porte sur le développement d'une fonction achats dans l'EPCI, l'approfondissement de la **mutualisation des achats** avec les communes et l'élaboration d'un **schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables** (SPASER).



136

consultations

(hors marchés subséquents)



224

marchés conclus

(dont 142 pour GrandAngoulême)

UN SERVICE AUX COMMUNES

L'année 2022 a été marquée par la coordination de plusieurs groupements de commandes ouverts à l'adhésion des communes, notamment pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel, la collecte séparative et le traitement des biodéchets ou encore les services de formation professionnelle.

PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 verra l'aboutissement de la démarche d'élaboration d'une stratégie d'achat partagée entre l'EPCI et les communes membres, particulièrement en matière de **mutualisation** et d'**achats responsables**.

VIE INSTITUTIONNELLE ET RELATIONS AUX ADMINISTRÉS



430

délibérations adoptées
au cours de 6 conseils
communautaires
et de 17 bureaux
communautaires



590

décisions par délégation
et arrêtés du Président
rédigés

« Vie institutionnelle et relations aux administrés » depuis le 1^{er} janvier 2022, les missions de la direction se déploient autour de la vie institutionnelle de GrandAngoulême (organisation, préparation, suivi des conseils et des bureaux, rédaction des arrêtés du Président), et des relations aux administrés du territoire : accueil physique et téléphonique du siège, service courrier de l'agglomération et liaison avec les communes et les services délocalisés (portage de documents), archives de la communauté (collecte et conservation des documents).

En 2022, les accès au siège de GrandAngoulême ont été sécurisés afin de renforcer la sûreté des agents et des élus de la communauté et la protection des matériels et des données. L'entrée principale est ainsi l'unique accès dans les locaux pour les visiteurs et les participants aux réunions, qui s'enregistrent auprès des agents d'accueil où un badge d'identification leur est remis. Les agents du siège, les membres du bureau communautaire et les représentants syndicaux sont dotés d'un badge d'accès.

PERSPECTIVES 2023

- Le projet de gestion des relations aux administrés (GRA) amorcé en 2022 sera amplifié notamment avec la production d'une base documentaire commune à l'ensemble des accueils de GrandAngoulême et la mise en place d'un réseau des agents d'accueil.
- Un travail conjoint avec la DSI est mené sur la mise en place d'une GED (gestion électronique des documents).

UN SERVICE AUX COMMUNES

Ils incarnent GrandAngoulême dans les 38 communes de l'agglomération : David et Pascal, les 2 agents de liaison, sillonnent les routes du territoire pour porter de multiples documents dans les mairies : dossiers d'instruction du droit des sols, magazine de l'agglomération... Cette année, ils ont parcouru 25 255 km.

AFFAIRES JURIDIQUES

La direction des Affaires juridiques compte trois agents et gère les contentieux de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême et accompagne les autres directions dans la sécurisation juridique de leurs projets.

Cette année, le service a mené à bien la procédure de délégation de signature à l'administration.

PERSPECTIVES 2023

Le service prépare un marché public pour choisir une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) dans le cadre du renouvellement des assurances fin 2024



27

contentieux



115

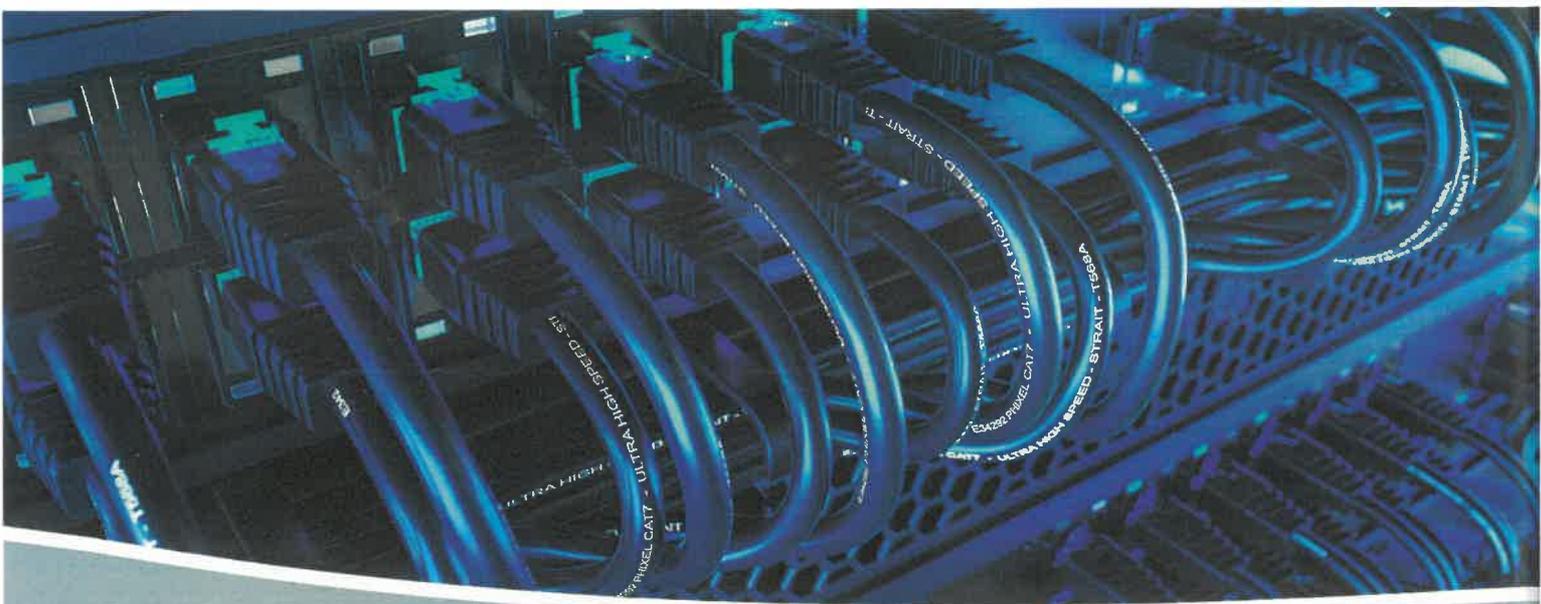
sinistres



75 407,52 €

montant des indemnités
d'assurance perçues
par GrandAngoulême





DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)



2715
visioconférences
pour 11500 heures
cumulées



16 000
bons de commande
signés en 2022

PERSPECTIVES 2023

La sécurisation des systèmes d'information va s'intensifier en 2023, grâce à des modifications techniques en profondeur de nos systèmes mais également par la formation et la sensibilisation régulière des utilisateurs, qui sont le meilleur rempart possible contre la cybercriminalité. De nouveaux services à valeur ajoutée seront mis à disposition des usagers comme le dépôt et le suivi des demandes de subventions.

La Direction des Systèmes d'Information et de l'e-Administration équipe en solutions numériques les services et les équipements de GrandAngoulême. Les activités et réalisations concernent tous les métiers de l'informatique et des télécommunications, des travaux techniques comme les créations de réseaux jusqu'aux services à valeur ajoutée comme les services numériques directement rendus aux usagers.

La Digitalisation se poursuit...

La DSI déroule son plan numérique en 2022. Les applications de gestion des services techniques sont agrémentées de nouveaux modules et la modernisation des pratiques de l'atelier mécanique est confortée. GrandAngoulême partage ses solutions de gestion des équipements techniques avec la Semea. Un nouveau site internet PlusPropreMaVille est également mis en ligne. Une étape décisive de la dématérialisation est franchie : les bons de commandes sont réalisés de façon complètement dématérialisée entre le logiciel de gestion des finances et un parapheur électronique, ce qui permet aux techniciens et aux élus de viser et signer les bons de commande électroniquement. Tous les bons de commandes de l'agglomération sont donc totalement dématérialisés, jusqu'à l'envoi au fournisseur.

Certains utilisateurs et services sont équipés d'une téléphonie 100 % informatique, pour une phase pilote.

... en restant vigilant sur la cybersécurité

En parallèle, l'accent est mis sur la sécurité de nos systèmes informatiques, grâce à un accompagnement de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). C'est l'occasion d'auditer nos systèmes et nos pratiques pour nous fixer des objectifs à l'horizon des deux prochaines années.



COMMUNICATION

La direction de la communication est rattachée au Cabinet de la Présidence. Son rôle est d'accompagner les services dans la communication de leur projet en veillant à la cohérence des messages avec la stratégie de communication.

Aujourd'hui, l'agglomération est résolument tournée vers tous les habitants de son territoire mais porte une attention particulière aux communes qui sont un véritable relais vers leurs habitants.

Mais la communication est aussi dirigée vers l'extérieur avec la politique de marketing territorial visant à accueillir de nouvelles entreprises et développer l'attractivité du territoire.

L'année 2022 voit la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions inscrites dans le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 ». De nouvelles opérations mises en œuvre comme la construction du Pôle d'échange multimodal Sud Angoumois – La Couronne, le projet Cartéclima !, ou encore la création d'un bassin d'orage à Bel Air-Grand Font ont fait l'objet de plans de communication spécifiques.

Par ailleurs, la direction de la communication a dû faire face à l'inflation drastique du prix du papier et faire évoluer ses outils de communication. Le magazine fait évoluer sa fréquence pour limiter son impact environnemental et développe en parallèle sa communication numérique.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Dans la continuité du blog actu.grandangouleme.fr lancé en 2021 pour permettre aux services et aux 38 communes de GrandAngoulême de relayer en un seul endroit toutes les actualités qu'ils publient sur leur site, la direction poursuit son accompagnement des communes dans l'évolution de leur site web.



+ 31 000

abonnés Facebook



+ 133 000

visiteurs sur le site internet
grandangouleme.fr

PERSPECTIVES 2023

Deux grands chantiers vont aboutir en 2023 et faire l'objet d'une forte communication : la nouvelle usine d'eau du Pontil et le PEM Sud Angoumois – La Couronne. De plus, la communication de la feuille de route « Transition écologique » va représenter un fort enjeu pour valoriser tous les projets portés par l'agglomération dans ce domaine.



150
bâtiments

répartis sur 167 000 m²



2114

demandes d'interventions

dont près de la moitié effectuées en régie



Près de

2800
factures traitées

PERSPECTIVES 2023

Dans le contexte d'application du Décret BACS/Tertiaire et les objectifs exigeants de fortes réductions des dépenses d'énergie, le service s'étoffe en 2022 d'un technicien spécialisé intervenant en gestion des systèmes intégrés (GTC, centrales anti-intrusion, centrales de contrôles d'accès, vidéo protection, etc.). Ce poste est à fortes compétences informatiques, exerçant ses fonctions en transversalité entre la gestion technique des sites (techniciens référents du service), la gestion de l'énergie (Service Énergie) et la DSI.

MAINTENANCE PATRIMOINE

Le service est en charge des projets de rénovation, réhabilitation, de maintenance et d'entretien courant du patrimoine bâti communautaire, gérant tous les équipements et organes bâti (chaufferies, ascenseurs, contrôle d'accès, alarme intrusion, réparations tous corps d'état), et veillant au respect des normes en vigueur notamment les contrôles périodiques, les commissions de sécurité, les aménagements pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), etc.

Organisation du service :

Le service Maintenance Patrimoine est un prestataire de services interne pour toutes les entités de GrandAngoulême (ouverts ou pas au Public), composé de :

- 3 techniciens référents, en charge de la conduite technique d'un portefeuille de bâtiments, répartis en fonction des compétences communautaires (services communautaires centraux administratifs et techniques, Économie, Culture, Sport, Enfance, Tourisme, SMAPE, etc.)
- Bureau d'études, composé de 2 techniciens bâtiment (projets de réhabilitation modestes, aménagements de locaux plus ou moins conséquents, etc.)
- Pôle administratif et financier de 3 assistantes, en lien fonctionnel avec l'UG DST Siège
- Régie bâtiment (5 agents) gérant les « petites » interventions du quotidien des services, Magasin (1 agent) centralisant tous les achats de petits matériels, produits d'entretien et vêtements de travail, et l'entretien ménager du Siège et Ecopôle (respectivement 4 et 3 agents)

Réalisations les plus notables (> 40 k€) en 2022 parmi les 170 lignes budgétaires prévues :

- Régie/Magasin (Rue Artigal) – consolidation du front rocheux (131 k€)
- Nautilus Bassins extérieurs : nouvelle infirmerie (44 k€)
- Nautilus Bassins ludique et sportif : optimisation éclairage LED (117 k€)
- Centre équestre : remplacement du système de sécurité incendie (73 k€)
- Carat : travaux sur installations thermiques en vue d'économie énergétique (88 k€)
- Patrimoine Économique (Presto+) : remplacement des installations thermiques (70 k€)



PATRIMOINE FONCIER ET IMMOBILIER

La DSFI est un service support venant en accompagnement des autres directions et services de GrandAngoulême dans leurs projets fonciers et immobiliers. Les trois grandes missions sont les suivantes :

- Améliorer la connaissance du patrimoine,
- Optimiser le patrimoine dans ses coûts et recettes,
- Structurer la fonction immobilière.

En 2022, la DSFI a accentué son accompagnement auprès des directions de GrandAngoulême dans leurs projets respectifs :

- acquisitions foncières dans le cadre de l'itinéraire touristique Val de Charente sur les communes de Trois-Palis et Linars,
- acquisition d'un local pour les besoins du Conservatoire à Rayonnement Départemental,
- recherche de solutions de stationnement pour les agents de GrandAngoulême (travaillant sur les 3 sites de L'Houmeau),

- accompagnement régulier de directions telles que Économie Innovation Enseignement Supérieur, Sport... dans le cadre de leurs activités.

Les bureaux de l'étage du Berguille connaissent une seconde vie avec l'accueil de 5 occupants spécialisés dans les activités « Enfance-Jeunesse ».

Réalisé en 2021, le schéma directeur immobilier a connu ses premières mises à jour et a nourri les débats sur les orientations budgétaires 2023 en s'appliquant à garantir la pérennité à long terme du patrimoine bâti.

UN SERVICE AUX COMMUNES

La DSFI a été sollicitée par la commune de Ruelle-sur-Touvre dans le cadre des négociations foncières du projet de création d'un aménagement cyclable permettant de relier le quartier de Villement au giratoire de Brébonzac. Une convention d'assistance globale avec différents services de GrandAngoulême a été rédigée à cet effet.



1,4
M€ HT

somme des recettes locatives perçues en 2022 (loyers et taxes foncières)

PERSPECTIVES 2023

La mobilisation de la DSFI va se poursuivre sur la seconde phase de l'itinéraire touristique Val de Charente sur les communes de Linars et Trois-Palis, et sur des dossiers d'optimisation immobilière à concrétiser (cession de l'ancienne crèche des Poussins).



CONDUITE D'OPÉRATION

La mission de Conduite d'Opération a été définie par l'article 6 de l'ex-loi MOP relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Le Conducteur d'Opérations (COp) apporte au maître de l'ouvrage une assistance générale à caractère administratif, financier et technique.



24

dossiers GrandAngoulême

suivis par la Direction
représentant
un volume d'opérations
de 53 098 462 € TTC

Un projet marquant : le nouveau centre de pré-collecte

L'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) a cessé son activité en janvier 2018. Ce site est reconfiguré en Centre Technique Pré-Collecte (CTPC) pour accueillir le service de pré collecte et de compostage situé à Frégeneuil.

Calitom, exploitant du site jusqu'au 1^{er} janvier 2022, a effectué le suivi des phases de conception.

L'intervention de la conduite d'opération a consisté à accompagner le pilotage de procédures marchés de travaux et autres prestations intellectuelles (OPC, assurance...).

La Conduite d'opération participe au suivi de la Direction de l'Exécution des Travaux (suivi de chantier) participe aux réunions hebdomadaires, participe aux phases de réception et assure le suivi de la garantie de parfait achèvement (première année de fonctionnement).

UN SERVICE AUX COMMUNES

La conduite d'opération réalise des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les partenaires et collectivités du territoire de GrandAngoulême. Elle propose des missions d'accompagnement allant du suivi des études de programmation jusqu'à la livraison et au bon fonctionnement des équipements.

Des conventions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont également passées avec des communes du territoire de GrandAngoulême comme Dignac et sa maison de santé, Marsac pour son vestiaire de foot ou encore Saint-Michel pour la réhabilitation de vestiaires et la construction d'une salle associative. Les missions proposées peuvent couvrir le suivi des études de programmation, l'assistance au choix du maître d'œuvre, le suivi des études de conception, le suivi des travaux, des phases de réception et de la garantie de parfait achèvement (GPA).



ATELIER MÉCANIQUE

Le service Parc Automobile se situe au centre technique communautaire, rue du Port Thureau à Angoulême. L'équipe a en charge la gestion et l'entretien curatif / préventif du parc de 287 véhicules et engins de GrandAngoulême et du SMAPE.

La mission de l'Atelier est de maintenir le parc de véhicule en état de fonctionnement et de sécurité optimum.

Lancement de 5 procédures d'appels d'offres dont :

- les marchés de fournitures de pièces détachées et prestations de réparation pour les véhicules spéciaux du parc représentant 4 lots,
- les marchés de fournitures de pneumatique véhicules légers et poids lourds,
- les marchés de fournitures de carburant (30 subséquents / an),
- 2 marchés d'acquisition de véhicules (1 Mini combiné hydrocureur et 1 fourgon d'inspection vidéo).

Lancement de 9 marchés subséquents pour l'acquisition de 7 VL et de 2 subséquents pour l'acquisition de 1 porteur de déchèterie.

Procédure d'optimisation des véhicules qui vise à étudier le kilométrage parcouru de chaque véhicule et de les réaffecter dans d'autres services en fonction de leur usage : équilibrer le vieillissement du parc, prolonger la durée de vie des véhicules, mais aussi estimer les dépenses budgétaires liées à l'acquisition de véhicules pour le remplacement des véhicules réformés.

UN SERVICE AUX COMMUNES

Service qui travaille dans l'ombre, l'atelier se place comme support aux services de GrandAngoulême.

Toute sorte de panne a son importance et des conséquences sur le service. Chaque benne de collecte de déchets ou combiné hydrocureur hors service impacte directement le service public pour le ramassage des déchets ménagers ou la remise en service de réseaux d'eaux usées obstrués



287

véhicules et engins

de GrandAngoulême et du SMAPE : 155 véhicules légers, touristes et utilitaires, 58 poids lourds, 70 engins et 4 vélos.



702 879 €

pour le renouvellement
des matériels roulants



2 406 365 €

pour les dépenses
de fonctionnement

(fournitures, réparations, carburants)

PERSPECTIVES 2023

Optimisation du fonctionnement du service avec la saisie des heures d'intervention sur tablette numérique.

Projet de construction d'un nouvel Atelier à Frégeneuil pour améliorer les conditions d'intervention et accroître la performance du service.

Poursuite du verdissement de la flotte automobile.



ESPACES PUBLICS

La direction des espaces publics assure le suivi, l'entretien et la création de projets sur tous les espaces publics du domaine communautaire. Cela prend en compte aussi bien les espaces paysagers que la voirie ou bien encore la propreté urbaine en passant par le mobilier urbain. La direction des espaces publics est un service support aux autres services afin de les aider dans leurs fonctionnement ou développement.

Parmi les projets menés, on peut citer 2 grands chantiers représentatifs de la diversité des missions :

- L'aménagement du parvis du PEM³ Sud Angoumois-La Couronne a été suivi par la DEP. Cela consistait en un projet d'aménagement de l'esplanade de la gare en pôle d'échange multimodal avec comme objectifs :
 - › Permettre les échanges entre le réseau de transport en commun Möbius, les TER Nouvelle-Aquitaine et le P+R.
 - › Améliorer la circulation vélo à l'entrée du centre-ville, conformément au plan cyclable de GrandAngoulême, et la multi modalité vélo-train.
 - › Réaliser la liaison entre la Contrie et le centre-ville de la Couronne par la construction d'une passerelle piétons Cycles.
 - › Accueillir le stationnement (vélo et VL) nécessaire à une halte ferroviaire, à proximité du centre-ville.

Ce projet a nécessité sur l'ensemble de l'année 2022, un travail conséquent de suivi de partage d'informations et de pilotage financier afin de respecter les enveloppes prévues.

- La réfection de l'éclairage du parking de Nautilus a été réalisé avec des candélabres photovoltaïques 100 % autonomes. Cet aménagement est symbolique pour la direction car il permet de mettre en avant un axe fort du projet d'agglomération à travers le développement durable.

UN SERVICE AUX COMMUNES

La direction a proposé et mutualisé avec plusieurs communes de GrandAngoulême ses différents marchés d'espaces paysages.

PERSPECTIVES 2023

Le projet d'aménagement d'un cheminement de 800 m sur l'esplanade de Bourguine afin de permettre une continuité de cheminement de la coulée verte et du tracé FLOW vélo.

INFORMATION TERRITORIALE

Le service de l'information territoriale est un service nouvellement créé et issu de la réorganisation des services. Il fait perdurer les missions historiques de la cellule Système d'Information Géographique qui était au préalable rattachée à la DSI et en étend dorénavant le périmètre en s'ouvrant au thème plus large de la connaissance du territoire. Ce service est composé de trois agents spécialisés en géomatique et fait désormais parte de la Direction Générale des Services.

Les Observatoires :

La volonté de GrandAngoulême de se doter d'un outil d'aide à la décision et de pilotage des politiques publiques, conjuguée à de nouvelles réglementations ont conduit en 2022 l'agglomération à initier une démarche globale d'observation de son territoire. La première édition des Observatoires intitulée « Comprendre et décider » a été publiée et couvre 5 thématiques réglementaires ainsi que 4 thématiques transverses permettant de contextualiser les chiffres évoqués. Cet ouvrage a été distribué à l'ensemble des acteurs-décideurs de l'agglomération.

Les documents d'urbanisme :

Les règlements graphiques sont élaborés et tenus à jour par le service. Afin de les rendre exécutoires, ils sont publiés sur le Géoportail de l'Urbanisme dès qu'ils sont applicables. En 2022, les PLU et le PLUi ont ainsi été intégrés sur cette plateforme réglementaire pour l'ensemble des 36 communes (Jauldes et Plassac-Rouffiac ne sont pas concernées).

UN SERVICE AUX COMMUNES

L'outil cartographique web'Agglo a été déployé dans les 38 communes et s'est accompagné d'une formation dans chaque mairie. Cette nouvelle version du logiciel offre un meilleur confort d'utilisation et des fonctionnalités plus étendues pour consulter le cadastre. Cet outil permet également aux communes de disposer de modules métiers pour la gestion des dossiers d'Autorisation du Droit des Sols, du Règlement Local de Publicité Intercommunal ou l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde.

Les outils numériques de connaissance du territoire :

Poursuite du déploiement de la nouvelle suite logicielle cartographique auprès des services, outre sa grande plage d'utilisation allant du poste de travail de l'agent à son appareil mobile pour le travail de terrain, des tableaux de bord géographiques sont désormais mis à disposition des services pour le suivi de leurs missions et activités.



475
utilisateurs directs
des applications
cartographiques



107
indicateurs étudiés
dans la première édition
des Observatoires



25 boulevard Besson-Bey
16023 Angoulême Cedex

Tél. 05 45 38 60 60

Fax. 05 45 38 60 59

www.GrandAngoulême.fr
contact@GrandAngoulême.fr

facebook.com/commmunauteaggloGrandAngoulême
instagram.com/GrandAngoulême

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°2023-09-02

Intégration des voies et espaces communs des lotissements « Résidence Les Jardins de l'Epineuil » et « Les Jardins de l'Epineuil 2 » dans le domaine communal.

LE DIX-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023.

Date d'affichage : 13 septembre 2023.

Date d'envoi de la convocation : 13 septembre 2023.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ et Aurélie RUIS.

Arrivée de Romain BLANCHET à 18 h 38 pour la question relative à l'intégration des voies et espaces communs des lotissements « Résidence Les Jardins de l'Epineuil » et « Les Jardins de l'Epineuil 2 » dans le domaine communal.

Arrivée de Martial BOUISSOU à 19 h lors des questions diverses, après le vote des questions soumises à délibération.

Absents avec procuration :

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN

Romain BLANCHET avec procuration Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absent :

Juliette LOUIS a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2023-09-02

INTEGRATION DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS « RESIDENCE LES JARDINS DE L'ÉPINEUIL » ET « LES JARDINS DE L'ÉPINEUIL 2 » DANS LE DOMAINE COMMUNAL.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'intégration dans le domaine communal des voies et des espaces communs des lotissements « Résidence Les Jardins de l'Épineuil » - PA n°16 358 06U002 (14 lots) et « Les Jardins de l'Épineuil 2 » - PA n°16 358 07U004 (7 lots) à la demande des co-lotis et de l'aménageur AP AMENAGEMENT - M. André PERAUD.

Les voies et espaces communs de ces lotissements sont composés des parcelles cadastrées section BM n°596, 598, 615, 616 et 617 et représentent une superficie totale de 5 382 m².

L'acquisition de ces terrains se fera sur l'euro symbolique.
Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAU par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **ACCEPTE** la rétrocession par les co-lotis pour les parcelles section BM n°596, 598, 615 et 616 et accepte la rétrocession de la parcelle section BM n°617 par la société AP AMENAGEMENT de M. André PERAUD dont le siège se situe 31, avenue du Maréchal Juin à Angoulême.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 20 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

20/09/2023

Publication par voie électronique le :

21/09/2023

A Saint-Yrieix, le 21/09/2023

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°2023-09-03

***Transaction dans le cadre
d'un contentieux.***

LE DIX-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023.

Date d'affichage : 13 septembre 2023.

Date d'envoi de la convocation : 13 septembre 2023.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ et Aurélie RUIS.

Arrivée de Romain BLANCHET à 18 h 38 pour la question relative à l'intégration des voies et espaces communs des lotissements « Résidence Les Jardins de l'Epineuil » et « Les Jardins de l'Epineuil 2 » dans le domaine communal.

Arrivée de Martial BOUISSOU à 19 h lors des questions diverses, après le vote des questions soumises à délibération.

Absents avec procuration :

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN

Romain BLANCHET avec procuration Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absent :

Juliette LOUIS a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2023-09-03

TRANSACTION DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX.

Un recours contentieux a été engagé par Monsieur Samuel RAMALHETE et Madame Caroline CHARLES suite à la délivrance par la commune de deux permis de construire en date du 25/06/2020 :

- Le PC n°016 358 20 C 0026
- Le PC n°016 358 20 C 0027

Dans son jugement en date du 16 février 2023, le Tribunal Administratif de Poitiers a rejeté les requêtes de M. RAMALHETE et Mme CHARLES et les a condamné à verser à la commune de Saint-Yrieix sur Charente la somme de 1 200 € au titre des frais irrépétibles en application de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

Cette somme n'a pas été versée à la commune à ce jour.

En contestation de cette décision, M. RAMALHETE et Mme CHARLES ont interjeté appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 20 avril 2023.

Dans le cadre de la préparation de notre défense, le Conseil de la commune nous informe que M. RAMALHETE et Mme CHARLES, souhaiteraient se désister de l'instance en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, sous condition que la commune renonce au remboursement des frais irrépétibles fixés dans le jugement du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 16 février 2023.

Considérant l'intérêt pour la commune de clore définitivement ce contentieux ;

Considérant que les frais de défense des intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux s'élèveraient à environ 3 500 € TTC, soit un montant largement supérieur à la somme de 1 200 € mentionnée ci-dessus au titre des frais irrépétibles ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **VALIDE** le principe d'une transaction avec M. RAMALHETE et Mme CHARLES.
- **RENONCE** à percevoir le remboursement de la somme de 1 200 € fixée par le Tribunal Administratif de Poitiers dans son jugement en date du 16 février 2023, à la condition que M. RAMALHETE et Mme CHARLES se désistent de l'instance en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

AR Prefecture

016-211603584-20230919-D_INS_20230903-DE
Reçu le 20/09/2023
Publié le 20/09/2023

- **DECIDE** que cette transaction prendra la forme d'un échange de courriers officiels entre avocats de chaque partie.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 20 septembre 2023.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

20/09/2023

Publication par voie électronique le :

21/09/2023

A Saint-Yrieix, le
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°2023-09-04

**Participation aux charges
de fonctionnement des
écoles publiques –
Convention avec la Ville
d'Angoulême.**

LE DIX-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023.

Date d'affichage : 13 septembre 2023.

Date d'envoi de la convocation : 13 septembre 2023.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ et Aurélie RUIS.

Arrivée de Romain BLANCHET à 18 h 38 pour la question relative à l'intégration des voies et espaces communs des lotissements « Résidence Les Jardins de l'Épineuil » et « Les Jardins de l'Épineuil 2 » dans le domaine communal.

Arrivée de Martial BOUISSOU à 19 h lors des questions diverses, après le vote des questions soumises à délibération.

Absents avec procuration :

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN

Romain BLANCHET avec procuration Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absent :

Juliette LOUIS a été nommée secrétaire de séance.

Conseil municipal du 19 septembre 2023

DELIBERATION N°2023-09-04

**PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - CONVENTION
AVEC LA VILLE D'ANGOULEME.**

REFERENCES :

- Article L 212-8 et R212-21 à 23 du Code de l'Education.
- Décret n°86-425 du 12/03/1986.
- Demande de la Ville d'Angoulême en date du 28/06/2023.

L'article L 212-8 du Code de l'Education fixe le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Si la commune de résidence dispose d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles, elle peut refuser une demande de dérogation. La commune de résidence peut néanmoins être appelée, sous certaines conditions à participer aux charges de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques pour les enfants de sa commune scolarisés dans des écoles hors commune.

Le décret n° 86-425 du 12 mars 1986 détermine 3 cas pour lesquels la commune de résidence est obligée d'accepter une dérogation, à savoir :

1^{er} cas : Les deux parents exercent une activité professionnelle et les écoles de la commune de résidence ne disposent pas de service de garde et de cantine.

2^{ème} cas : L'état de santé de l'enfant exige des soins qui ne peuvent être assurés dans la commune de résidence.

3^{ème} cas : Un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans la commune d'accueil par dérogation.

Si l'un des trois cas énumérés ci-dessus s'applique, ou si le maire de la commune de résidence donne son accord à une scolarisation hors-commune, la commune de résidence doit obligatoirement participer aux charges de fonctionnement des écoles de la commune d'accueil.

Cette répartition des charges s'opère en principe sur la base d'un accord librement consenti entre les communes concernées.

Ce principe de répartition est établi sur la base d'un forfait évoluant à partir du taux moyen de l'indice des prix à la consommation des ménages urbains.

Au titre de l'année scolaire 2022-2023, concernant la commune de Angoulême, ce forfait est porté à :

$454,40 \text{ €} \times 112,76 = 480,52 \text{ €}$, soit 48,052 €/mois sur 10 mois si calcul au prorata.

106,63

Soit une augmentation de 5,77 %
(Forfait de l'année 2021/2022 : 454,40 €)

AR Prefecture

016-211603584-20230919-D_DOM_20230904-DE
Reçu le 20/09/2023
Publié le 20/09/2023

Après communication et vérification de la liste des enfants domiciliés à Saint-Yrieix et scolarisés à Angoulême, pour lesquels il y a eu accord de dérogation pour 16 enfants plus un élève proratisé en fonction du temps passé sur la commune, soit au total, c'est une somme globale de :

16 enfants x 480,52 € + 1 enfant x 384,42 € = **8 072.74 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville d'Angoulême portant sur la répartition des charges de fonctionnement sur cette base forfaitaire.
- **DECIDE** de verser dans le cadre du BP 2023 cette somme à la Ville d'Angoulême.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 20 septembre 2023.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

<i>Réception à la Préfecture de la Charente le :</i> <u>20/09/2023</u>	<i>Publication par voie électronique le :</i> <u>21/09/2023</u>
---	--

A Saint-Yrieix, le 21/09/2023
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

